

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 14 JUILLET 2009

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 6 juillet 2009 accompagnée d'un ordre du jour comportant 67 objets.

La séance publique s'ouvre avec 33 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, ~~M. DUPONT J.P.~~, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, ~~R. BIEFNOT~~, M. BAILLY, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI,

M. DEBAUGNIES, ~~Mme KAPOMPOLE~~, ~~Mme COLINIA~~, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR,

M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,

M. LECOCQ, M. MERCIER W., ~~Mme POURBAIX~~, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE~~,

Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA,

~~Mme NAHME~~, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET,

M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., ~~M. BRESART~~, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT,

~~Mme DEJARDIN~~, M. TRANCHANT, Conseillers

et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, avec votre autorisation, je déclare les travaux ouverts, non sans excuser l'absence de Mme l'Echevine Catherine HOUDART et de M. l'Echevin DUPONT ainsi que les Conseillers communaux MM. ROSSI et LAFOSSE. Le procès-verbal de la séance précédente est sur le bureau ; en l'absence de remarques de votre part, il sera considéré approuvé.

Le point 1 devait débiter par un huis clos. Constatant que les personnes qui devaient être présentes pour une procédure disciplinaire ne sont pas là, je vous suggère d'en rester à la séance publique.

1er Objet : PERSONNEL OUVRIER – Procédure disciplinaire – Comparution.
GRH/JN/11322

REMIS

2° Objet : POLICE – CIRCULATION

a) Chemin de la procession, modification de zone 30 abords école. GEP 6002/296

ADOPTE à l'unanimité – 1ère annexe

b) Voie de Wasmes, réglementation de stationnement. GEP 6002/CU/91

ADOPTE à l'unanimité – 2e annexe

- c) Rues des Walbrées et Marais à Chardons, réglementation de circulation. GEP 6002/GH/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 3e annexe

- d) Chaussée de Binche, création d'un emplacement PMR. GEP 6002/33

ADOPTÉ à l'unanimité – 4e annexe

- e) Square de la Résistance, création d'un emplacement PMR. GEP 6002/CU/78

ADOPTÉ à l'unanimité – 5e annexe

- f) Rue des Oeillettes, création d'un emplacement PMR. GEP 6002/405

ADOPTÉ à l'unanimité – 6e annexe

- g) Rue de Flénu, création d'un emplacement PMR. GEP 6002/CU/37

ADOPTÉ à l'unanimité – 7e annexe

- h) Rue de Ciply, création d'un emplacement PMR. GEP 6002/CU/22

ADOPTÉ à l'unanimité – 8e annexe

Entrée de Mmes COLINIA et POURBAIX = 35 présents.

- i) Avenue du Champ de Bataille, création d'un emplacement PMR. GEP 6002/JE/22

ADOPTÉ à l'unanimité – 9e annexe

- j) Rue du Moulin d'En Haut, création d'un emplacement PMR. GEP 6002/FL/97

ADOPTÉ à l'unanimité – 10e annexe

- k) Rue Georges Delporte, abrogation d'un emplacement PMR. GEP 6002/421

ADOPTÉ à l'unanimité – 11e annexe

- l) Route Industrielle, réglementation de circulation abords parc conteneurs. GEP 6002/OB/12

ADOPTÉ à l'unanimité – 12e annexe

3^e Objet : Amendes administratives – procédure de médiation – renouvellement de la convention conclue avec la Politique des Grandes Villes pour l'engagement du médiateur. Amendes Adm. BRUEC/09/01/médiateur fédéral

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^e annexe

4^e Objet : Fondation Mons 2015 – compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008/012

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^e annexe

5^e Objet : ASBL Mons Métropole – Compte de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008/004

M. François COLLETTE, Conseiller : Nous avons une question au sujet des comptes de l'asbl Mons Métropole pour l'exercice 2008. Il y a pratiquement deux gros postes de dépenses de cette asbl, un poste « traiteurs » pour 49.690 euros pour les repas qui sont organisés par l'asbl et qui sont financés par les participants, je rassure tout le monde et un deuxième poste relatif à l'info citoyenne qui forme l'essentiel des dépenses et qui s'élève à 93.882 euros. Nous imaginions que cette dépense servait à financer, subsidier ou à réaliser Mons Magazine mais il semblerait que ce ne soit pas le cas. Alors, pouvez-vous nous préciser quelle est l'affectation exacte de cette dépense de 93.882 euros.

Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je pense que c'est Mons Magazine qui a été pris en charge par le bénéfice de l'opération « information citoyenne » de l'année précédente.

M. François COLLETTE, Conseiller : M. le Receveur semble avoir dit que ce n'était pas le cas, mais...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voulez-vous que l'on remette le point à la prochaine séance?

M. François COLLETTE, Conseiller : Oui, ce serait utile.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'ai pas compris quel est le problème. Mais c'est Mons Magazine, cela j'en suis presque certain.

M. François COLLETTE, Conseiller : Si vous me dites c'est Mons Magazine, d'accord mais on a des informations contradictoires. L'intitulé est en tout cas « info citoyenne ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Reportons le point, donc c'est l'exercice 2008. Et le budget 2008, on peut l'approuver, lui ?

M. François COLLETTE, Conseiller : C'est la même année.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : d'accord on reporte les deux, le 5 et le 6.

REMIS

6^e Objet : ASBL Mons Métropole – Budget exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2008/041

REMIS

7^e Objet : ASBL « FIFA » - Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f.C/PQ/C2008/006

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Grâce au Festival, les pays d'Afrique et du Sud en général ont enfin la possibilité de présenter leurs œuvres, nous dit-on.

Autrement, ces films qui ne sont guère commerciaux dans nos pays ne sortiraient pas de leurs pays d'origine. J'ai pensé que cela vaudrait la peine en 2015, de faire cette même expérience et d'habituer d'ici là les spectateurs à changer de décors. Je sais qu'on le fait déjà au Plaza, on présente des films qu'on ne présente pas ailleurs mais ce serait bien de multiplier pour qu'il y ait plus de spectateurs pour ce genre de films. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, d'abord merci, je suis très sensible à l'opportunité que vous saisissez de parler de culture et notamment de culture cinématographique à l'occasion des comptes du Festival. Il faut continuer à faire en sorte qu'il en soit ainsi. Si vous avez des idées précises pour y parvenir au-delà en effet du Plaza Art, c'est bien volontiers qu'on les examinera. Il y a à Mons un effort qui se réalise en général mais nous n'avons bien entendu que très peu d'influence sur la programmation des cinémas privés, nous appelons cela des cinémas commerciaux mais comme vous dites, il y a un effort à faire. Je pense que dans l'ensemble du paysage wallon, voire de la Communauté française, toute proportion gardée, on ne se porte pas si mal mais une fois qu'on y verra clair pour Mons 2015, il y a certainement quelque chose à faire dans le domaine cinématographique lié non seulement au Festival mais aussi à tout le développement du Hainaut car la Province elle-même a une activité particulière et particulièrement remarquée à cet égard et donc, on ne manquera pas de tenir compte de votre remarque. Merci beaucoup.

ADOpte à l'unanimité – 15e annexe

8^e Objet : Objectifs de convergence – Portefeuille 1 : Au cœur de la Cité : l'espace Grand-Place et Patrimoine Unesco – Projet : Eglise Saint Nicolas en Havré à Mons – Lot 2 : façades. Approbation du cahier spécial des charges revu. 3^e/5^e E/2008/ CONV/790.302/CC

ADOpte à l'unanimité – 16e annexe

9^e Objet : Objectifs de convergence – Portefeuille 1 : Au cœur de la Cité : l'espace Grand-Place et Patrimoine Unesco – Projet « Travaux de Restauration de l'Eglise Saint Nicolas en Havré à Mons » - Mission d'auteur de projet – Information de la décision du Collège relative à l'avenant n° 4 et approbation de l'avenant n° 5. 3^e/5^e E/89/790.315.00/CC

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est une remarque qui n'a rien à voir sur le fond mais je trouvais que c'était amusant de le souligner. Donc, c'est un objectif convergence autour de l'église St-Nicolas et le point porte sur une information de la décision du Collège relative à l'avenant n°4 et vous savez de quand est l'avenant n° 4 qui date du 26 novembre 1998, il y a 11 ans que cette décision a été prise. Je trouvais cela amusant de le souligner mais on ne va pas en faire un malheur et on va quand même voter le point, il n'y a pas de problème.

ADOpte à l'unanimité – 17e annexe

Entrée de Mme Khadija NAHIME = 36 présents

10^e Objet : Objectifs de convergence – Portefeuille 4 : tourisme vert – Projet « Valorisation d'un patrimoine mondial, les minières néolithiques de Spiennes » - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Approbation du cahier spécial des charges, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/5^e E/2009/CONV/778.105.VD/AMO

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Là sur le point 10, j'ai quand même une intervention un peu plus sérieuse à faire parce qu'on parle effectivement portefeuille 4 - tourisme vert - mais quel est le contenu réellement vert dans tout cela ... D'abord c'est un cahier des charges qui est adressé par la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage donc c'est pour faire le projet et suivre les travaux. L'obligation en matière disons écologique qu'on lui donne est de faire attention à la protection des points de captage d'eau. Mais évidemment, on est bien d'accord avec cela. Mais cela nous paraît quand même un petit peu trop court parce que dans la mission, il s'agit aussi de proposer un pavillon qui va accueillir les visiteurs sur le site donc à Spiennes. Il faudrait au moins que ce pavillon soit construit en matériel écologique et que du point de vue énergétique, ce soit un pavillon basse consommation. Cela n'est absolument mis nulle part dans le cahier des charges.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On fait l'amendement en séance donc il va sans dire; je demande d'ailleurs à M. le Secrétaire communal de donner des instructions claires à

cet égard, il ne peut plus avoir un seul cahier des charges qui sort de la Ville sans indiquer pour les bâtiments nouveaux à construire que l'on tiendra compte des normes énergétiques les plus sévères et qu'on fera appel aux matériaux qui sont les matériaux, les plus écologiques possible en recherchant l'optimal, le point optimum entre le coût et le type de matériaux mais globalement il doit répondre aux critères actuels de durabilité et de recyclage.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'accord avec la proposition, mais je voudrais faire une proposition un peu plus générale à cette occasion là. C'est peut-être de prendre l'habitude de mettre dans les critères d'attributions des marchés, un certain nombre de points d'attribution pour cet aspect de développement durable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je suis tout à fait d'accord et par ailleurs, lorsqu'il s'agit de marchés qui sont sélectionnés en fonction d'un certain nombre de critères et de points attribués par critères, faire en sorte que le critère, développement durable soit pris spécifiquement en compte. Il en sera fait ainsi.

M. François COLLETTE, Conseiller : Je rappelle que lorsque l'on avait évoqué la création d'un pavillon pour la mise en valeur des minières néolithiques de Spiennes, il avait été question d'étudier avec la SNCB la possibilité de doubler la voie de chemin de fer, une seule voie qui vient de la gare d'Hyon-Ciply et qui va à Harmignies, qui dessert les usines d'Harmignies, par un Ravel parce que la tranchée dite tranchée Cornez est bien insuffisamment large pour le faire. Je pense que vous aviez indiqué que ces questions seraient effectivement soumises aux auteurs de projet et sauf erreur je ne l'ai pas vu dans le projet non plus. Vous aviez promis que l'étude prendrait également en compte les déplacements alternatifs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Autant ce qu'a dit M. VISEUR doit être inscrit en tant qu'objectif immédiat et bien sûr pour le futur, autant ce que vous dites doit être présenté comme une alternative. Parce que nous sommes tenus par une enveloppe tout à fait spécifique pour le projet, je ne voudrais pas que sous prétexte de faire un Ravel le long du chemin de fer, etc, les coûts ne deviennent tels que finalement on ne fasse rien. Peut-être que ce n'est pas le cas, je n'en sais rien, je demande simplement qu'on fasse étudier la création du Ravel qui longe finalement les voies de chemin de fer et que cette faculté soit mise en option et clairement identifiée avec son coût.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement pour terminer ici sur le site de Spiennes qui est patrimoine mondial de l'humanité, certains l'ont lu dans les journaux aujourd'hui, la Ville de Dresde a perdu son statut de patrimoine mondial de l'humanité

tout simplement parce qu'ils ont voulu faire un pont au lieu d'un tunnel. Donc, ici à Spiennes, il y a un projet, cela va faire l'objet d'une interpellation, d'une usine de biométhanisation juste à quelque 400 ou 500 mètres de ce site patrimoine mondial de l'humanité. Je dis simplement attention, il faut étudier la chose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà un conflit entre le caractère humain et le caractère écologique, je prends acte. On va se renseigner, M. le Secrétaire. Il y a une interpellation et il y sera répondu.

M. François COLLETTE, Conseiller : Le site de biométhanisation est extérieur au périmètre classé au patrimoine mondial, je le dis tout de suite à M. HAMBYE, qu'il ne se tracasse pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, la réponse à l'interpellation est déjà donnée ! Accord sur les amendements acceptés en séance, au point 10 tels que demandés !

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

11^e Objet : Objectifs de convergence – Portefeuille 1 : Au cœur de la Cité : l'espace Grand-Place et Patrimoine Unesco – Projet « Le Traitement et coloris de façades ». Approbation de l'avant-projet de reconstruction de la toiture principale du Théâtre Royal de Mons. 3^e/5^e E/2009/CONV/569.060

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

12^e Objet : Projets d'établissements des écoles communales fondamentales de la Ville de Mons. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

13^e Objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Modification du Règlement d'Ordre Intérieur. 8^e/1^e 4

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

b) Modification de la délibération du 27.01.2009, portant sur l'ouverture de classes maternelles dites « d'été » au 18.11.2008. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

c) Modification de la délibération du 17.03.2009, portant sur l'ouverture de classes maternelles dites « d'été » au 19.01.2009. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

14^e Objet : Ancienne Maison Communale de Jemappes – Travaux d'aménagement – Lot 4 : Electricité – Approbation de l'avenant n° 2. 3^e/1^e E/2007/PGV. 832.504.04/BD

ADOpte à l'unanimité – 24^e annexe

15^e Objet : La Roseraie – Parc Communal de Jemappes – Mission d'auteur de projet – Phase 2 – Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/1^e E/2007.PGV.832.500.00/BD

ADOpte à l'unanimité – 25^e annexe

16^e Objet : Aménagement des abords de la Chapelle Saint-Macaire (PGV 2009). Approbation du cahier spécial des charges comprenant les conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. **SOUS RESERVE**. 3^e/2^e E/2009.PGV. 790.106/GM

REMIS

17^e Objet : Aménagement du parking de la piscine de Cuesmes (PGV 2009). Approbation du cahier spécial des charges comprenant les conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2009.PGV.764.103/GM

ADOpte à l'unanimité – 26^e annexe

18^e Objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en avril et mai 2009 pour l'administration centrale. Gestion f. EXTRA/DD0209

ADOpte à l'unanimité – 27^e annexe

19^e Objet : Situation de l'encaisse du Receveur communal au 31.12.2008. Gestion f.

ADOpte à l'unanimité – 28^e annexe

20^e Objet : Décret de la R.W. du 22.11.07 – Subvention à l'ASBL « RAEC » Mons (football) et à l'U.M.H.S. (basket) pour couvrir les dépenses énergétiques des clubs. Gestion f. C/PQ/GL/2009/02

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Il s'agit d'une subvention pour couvrir les dépenses énergétiques ce sont à nouveau des sommes non négligeables, de 63.000 et 57.000 euros. Mon intervention est plus globale, je sais que le club de foot est demandeur d'investissements supplémentaires de la part de la Ville de Mons, je l'ai lu dans la presse, je l'ai lu dans des rapports de la Ville aussi. Globalement quelle est la position du Collège par rapport aux demandes qui s'accumulent. Je pense que

l'intervention de la Ville n'est déjà pas négligeable pour son sport d'élite et donc je voulais savoir quelle était votre position par rapport aux demandes qui sont formulées pour le moment et dans le futur.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous connaissez les demandes du futur, vous ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : On essaye d'anticiper, comme cela...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Donc, les chiffres pour ce point 20 pour couvrir les dépenses énergétiques des clubs, c'est 63.350.000 euros pour l'Albert et 57.650 euros pour le basket, cela fait donc très exactement 121.000 euros pour l'ensemble des deux clubs soit à peu près 5 millions de francs belges, cela a deux effets pervers bien sûr, le premier sur les finances de la Ville, c'est une évidence mais aussi sur la démotivation de ces clubs à économiser l'énergie puisque ce n'est quand même pas eux qui paient. Pour nous c'est évidemment inacceptable. Le point suivant traite le deuxième amendement budgétaire où l'on voit les difficultés de la Ville, nous ne pouvons pas accepter de donner 121.000 euros pour payer les dépenses d'énergie de ces deux clubs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Tour d'abord, beaucoup de compréhension par rapport aux deux interventions. Très grande compréhension. Ensuite, le football est maintenant en division 2 avec comme objectif de retrouver l'élite du football belge et c'est toujours un facteur d'entraînement vers le haut, c'est vrai que notamment les plus jeunes, les enfants sont attirés et copient les plus grands et que donc on a intérêt à ce que nous ayons des équipes au plus haut niveau possible. Le basket, pas besoin de vous dire, joue l'élite et même l'élite européenne, ce qui est d'une très grande qualité. Il y a eu des conventions signées. Comme vous, je trouve que c'est beaucoup d'argent. On essaye d'avoir des discussions avec les clubs pour réduire les montants mais nous nous sommes engagés avec les clubs et la facture est celle qui vous est présentée. Dès lors, le Collège s'acquitte, oserais-je dire, de ses engagements tout en reconnaissant que les clubs doivent accomplir un effort de réflexion pour tenter de réduire leurs consommations d'énergie, singulièrement d'énergie fossile, sachant que notamment lorsqu'on illumine le stade avec toutes les exigences de télévision, quand on fait les retransmissions, etc, tout cela coûte bien sûr fort cher. Pour ce qui concerne alors le futur ou bien les questions actuelles qui portent sur aujourd'hui et demain, le Collège y répond avec circonspection et avec grande prudence. Dès lors, on n'a pas accepté l'ensemble des demandes, on essaye de contribuer à ce que les clubs fonctionnent raisonnablement mais j'ai eu l'occasion, avec mes collègues du Collège de rencontrer

les responsables tant de l'Albert que du basket et avec l'honnêteté que vous me connaissez, je leur ai dit à quel point la Ville se trouvait dans des difficultés financières extrêmement importantes, que nous serons amenés dans le cadre du budget de l'an prochain et peut-être de l'ajustement budgétaire de cette année, à de sérieuses analyses et une rigueur renforcée et que, quelque soit notre volonté de voir les deux clubs au plus haut niveau possible, ces clubs comme tous les autres doivent contribuer à l'assainissement de nos finances publiques. Je n'ai pas dit qu'ils ont acquiescé mais en tout cas ils connaissent le message. Voilà où nous en sommes. Et on continuera dans cette voie là, c'est-à-dire des dépenses parcimonieuses avec des choses inéluctables. Il y a des demandes du club qui vont du remplacement de l'aménagement, de l'amélioration du terrain jusqu'à la mise en œuvre d'un terrain ultra super avec chauffage électrique. Il nous semblait tout à fait disproportionné d'aller vers cette technique. Il faudra quand même que tout le monde s'inscrive dans, je le cadre du développement durable, des exigences d'aujourd'hui et il faut trouver d'autres types de solutions. Il y a certainement moyen de trouver des techniques qui demandent un peu plus d'énergie humaine, un peu plus d'imagination, un peu plus de temps mais nettement moins coûteux.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'abord, je me réjouis quand même de la ligne générale de votre réponse parce que cela ne correspond pas à ce qu'il se disait il y a quelques années et cela me semble tout à fait en amélioration. Je crois que d'avoir pris cet engagement de payer les dépenses énergétiques des clubs était déjà une mauvaise décision à l'époque mais justement, maintenant, vous nous dites on est lié mais on est lié jusque quand ? On va devoir payer cela jusque quelle date ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'Echevin le précise, ce n'est pas une convention en tant que telle, c'est un engagement qui avait été pris et que nous versons sous forme d'une subvention. Le Collège n'a pas l'intention de se laisser entraîner dans les dépenses inconsidérées. Donc, on va continuer à dialoguer avec les clubs pour tenter de réduire ces montants qui restent considérables.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Dans le débat que vous avez, on pourrait imaginer quand même que si la Ville, contre notre avis mais, continue à payer la subvention, que ce soit à condition qu'il y ait une diminution de consommation en volume, le prix de l'énergie peut fluctuer donc là on n'est pas maître mais que le volume soit en diminution, qu'on ne continue pas à consommer de plus en plus.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si vous le voulez bien, parlons d'énergie fossile en volume, c'est vrai que la prise de conscience est bien plus nette aujourd'hui qu'il y a

quelques années, mais, peut-être y a-t-il des énergies renouvelables, il y a là peut-être quelque chose que l'on peut faire, là où c'est peut-être plus difficile, c'est cet éclairage quand il y a un match en soirée. Je crois que tout le monde doit s'inscrire là-dedans.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, on a déjà réalisé une étude pour voir si on ne pouvait pas trouver d'autres modes de production énergétique mais les spécialistes nous disent que les heures de fonctionnement du club et les consommations énergétiques ne permettent pas de passer à d'autres modes de production plus naturelle donc l'étude a vraiment été réalisée aussi bien pour le football que pour le basket puisque nous avons des surfaces de toitures assez importantes donc nous nous sommes déjà inquiétés pour savoir s'il y avait moyen de trouver d'autres modes de production énergétiques mais la réponse des experts a été non.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je propose que nous rendions publique l'étude pour que chacun puisse examiner ce que les experts ont dit et le cas échéant, on en fait un forum de discussions pour voir s'il n'y a pas l'avis de l'un ou l'autre qui pourrait améliorer la situation. Donc, on mettra sur le site de la Ville l'étude et puis cela permet à chacun de réagir si on a envie de le faire. Mais, si on avait des idées pour réduire la consommation d'énergie fossile, ce ne serait pas mal.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Nous allons voter le point mais nous serons particulièrement attentifs à l'avenir à toutes les demandes qui viennent des clubs d'élite de la région de Mons.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS,
Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES,
BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES,
Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER,
MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER,
Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON,
MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME,
BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET,
MM. JACQUEMIN, DUPONT, Mme BOUROUBA,
M. DI RUPO

4 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

ADOPTE – 29^e annexe

21^e Objet : Deuxième amendement au budget de l'exercice 2008. GF MB2/2009

M. Richard MILLER, Echevin : Quelques mots de présentation. Par rapport à cette deuxième modification budgétaire mais cela a déjà été annoncé à-travers la question de M. VISEUR et la réponse de M. le Bourgmestre, cette deuxième modification

budgétaire ne présente pas d'éléments vraiment marquants mais il est clair, chers collègues, que notre rendez-vous budgétaire aura lieu à la rentrée de septembre dans le cadre de la préparation du budget 2010 et M. le Bourgmestre vient d'y faire allusion, peut-être également à-travers un amendement supplémentaire. Mais donc, pour ce qui concerne le point qui est soumis aujourd'hui à l'ordre du jour, dans les grandes lignes, cette modification budgétaire est présentée en équilibre pour un montant à l'exercice propre de 150.595.179 euros et pour un total général en dépenses de 153.531.000 euros et en recettes de 169.936.000 euros soit un boni global de 16.404.461 euros, ce qui représente une diminution par rapport au budget initial. Le solde des provisions est réduit de 733.880 euros qui ont été utilisés pour équilibrer la modification budgétaire. Alors, l'élément marquant, c'est probablement le seul élément marquant, c'est la suppression des dividendes Dexia pour 1.462.912 euros. Cette diminution a été en partie compensée par la Région Wallonne pour 678.000 euros. Je ferai simplement remarquer, je sais que ce n'est pas scientifique comme remarque mais enfin, la différence entre la suppression des dividendes Dexia et la compensation apportée par la Région Wallonne correspond grosso modo à 30 ou 40.000 euros près, à l'utilisation que nous devons faire des provisions. Alors, pour le reste, je vous l'ai dit, l'élément marquant c'est la suppression de ces dividendes mais nous avons reçu une aide exceptionnelle de la Région Wallonne, 678.000 euros, nous avons également pu inscrire un crédit relatif à la ristourne CRAC sur l'emprunt de l'ex hôpital St-Georges, nous l'avons inscrite à l'exercice propre, 587.000 euros et nous l'avons également inscrite pour les exercices antérieurs pour l'année 2008. Il y a également une augmentation de la compensation exonération du précompte immobilier dans le cadre du Plan Marshal, 104.000 euros, une augmentation du crédit contrat programme des bibliothèques, 200.000 euros, l'inscription d'un crédit de 183.000 euros pour les musées. Et il y a par-ci, par-là 109.000 euros de petits chiffres qui s'additionnent. Nous avons dans les dépenses une augmentation au niveau des frais de personnel de 184.1690 euros qui est uniquement relative au personnel subventionné, en fonctionnement le montant global de l'augmentation est d'1.093.000 euros et là M. VISEUR vous aviez posé la question en Commissions, puisque cette augmentation, il apparaissait à-travers la note qui a été remise que cette augmentation était principalement due à des augmentations énergétiques, vous avez eu raison de poser la question puisque, vérification faite, ce n'est pas vraiment le cas c'est 145.000 euros d'augmentations énergétiques, soit 13% de l'augmentation générale, je pense que vous avez reçu les chiffres complets de la part des

services, il y a des augmentations dans le domaine des assurances, Service Travaux, frais de correspondance, etc, etc. Nous avons également, au niveau du chapitre de la dette, nous avons comme charge, un montant de 139.752 euros qui résulte du fait que nous avons pu anticiper grâce à la préparation du projet de compte 2008, nous avons pu anticiper certains travaux qui ne se réaliseront pas et nous avons donc pu présenter cet impact de la charge à un niveau assez bas puisque finalement c'est 139.752 euros. Voilà en résumé, peut-être en style un peu rapide, les chiffres les plus importants de cette modification budgétaire.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, c'est vrai j'ai reçu la note, donc sur ce plan-là il n'y a pas de problème. Je voulais dans mon intervention relever quelques points et notamment le premier point c'était précisément les dépenses de fonctionnement puisque vous l'avez dit, 1.093.000 euros mais sur 15 millions au départ, cela fait quand même 7,25 % d'augmentation, moi cela me paraît énorme, 7 % un quart d'augmentation sur un seul amendement budgétaire, sur les frais de fonctionnement, c'est quand même beaucoup surtout que ne sont pas inclus dans les frais de fonctionnement, les frais de personnel, on est bien d'accord, les frais de personnel c'est un autre poste. Alors, on a parlé effectivement en Commissions, la note disait notamment des frais de consommation d'énergie, cela m'étonnait, il y a quand même au total 145.000 euros d'ajustement budgétaire uniquement pour l'énergie, bien sûr cela ne représente pas le million, cela ne représente que 13%, vous l'avez dit, mais c'est quand même 145.000 euros d'augmentation des dépenses énergétiques et je trouve cela étonnant pour deux choses. D'abord, parce qu'à l'époque de la confection du budget 2009, c'est-à-dire en 2008, l'énergie coûtait beaucoup plus cher qu'aujourd'hui. Le coût unitaire de l'énergie en 2008 était plus élevé que maintenant, donc l'énergie, à l'unité, a diminué entretemps. Et puis, nous avons voté à l'unanimité d'ailleurs en 2008 justement, un plan énergie qui devait diminuer la consommation globale. On pourrait donc s'attendre plutôt à une modification budgétaire où les coûts énergétiques sont en diminution, à la fois sur le prix et sur les volumes et ils sont quand même en augmentation de 145.000 euros, c'est quand même étonnant. J'ai donc creusé un peu de voir dans quels services on trouvait ces augmentations, par exemple chez les pompiers, 152.000 au lieu de 97.000, cela fait 55.000 d'augmentation, cela fait quand même 56% d'augmentation sur les frais énergétiques. Le minimum c'est qu'on se demande pourquoi ? Je n'aurai peut-être pas la réponse aujourd'hui, je veux bien l'admettre mais 56% d'augmentation des frais énergétiques pour les pompiers, cela demande une réponse. Le hall omnisports d'Havré

passe de 19.000 à 39.000, c'est-à-dire il est plus que doublé. Là aussi, ou bien il y a une erreur d'évaluation au départ ou bien il y a un problème qui s'est posé. Et alors, le BAM, là c'est vraiment le pompon le BAM. On est à 85.230 au lieu de 18.230, cela fait donc une augmentation de 67.000 euros, cela représente 367% d'augmentation du coût énergétique, de la dépense en énergie par rapport au budget initial. Alors, je rappelle l'interpellation sur le BAM de ma collègue, Mme PREVOT qui avait déjà dénoncé les inepties de ce bâtiment et notamment en matière d'énergie et on en a ici la preuve chiffrée, ce qu'elle a dit est aujourd'hui concrétisé dans les chiffres, 367% d'augmentation. Mais le comble c'est quand même qu'avec cette augmentation, tout le personnel a froid et les enfants du Dynamusée ont froid. En hiver, il y avait 16° maximum au Dynamusée et par les grands froids on avait 12° en ayant dépensé tout cet argent. C'est donc vraiment un puits d'énergie sans fond ou quasiment et il faudra que la Ville s'attaque très sérieusement à ce problème et le plus rapidement possible, si possible avant le prochain hiver pour pouvoir faire déjà ce qu'on peut faire comme remédiations. Voilà, cela c'était donc la remarque sur l'énergie alors, il y a les prélèvements, vous en avez parlé, une augmentation de 703.000 euros, cela fait un prélèvement en augmentation de 12,5% sur des prévisions qui, je dirai quasiment heureusement sont des provisions « bidons » parce qu'elles sont faites en fonction de l'absence du personnel et si on va creuser dans ces provisions non pas parce qu'il y a eu plus de personnel absent que prévu, on y va parce qu'il s'agit de boucher des trous parce que les dépenses dérapent. Les dépenses globalement, si je reprends le tableau récapitulatif qui nous a été fourni, les dépenses sont en augmentation de 3.753.941 euros, cela fait une augmentation des dépenses en francs belges parce que pour beaucoup d'entre-nous c'est encore quand même un peu notre référence, cela fait 150 millions de francs belges en dépenses supplémentaires. C'est vrai que les recettes augmentent aussi mais hors prélèvements puisque on ne doit pas en tenir compte pour faire cette analyse, les recettes elles n'augmentent que de 1.532.000, soit une différence entre dépenses et recettes, hors prélèvements toujours, de 2.221.000 euros cela fait quand même un sérieux dérapage, me semble-t-il, des dépenses en général et pas seulement alors des dépenses de fonctionnement. L'affaire Dexia, cela vous en avez parlé aussi mais nous avons bien dit au moment du vote du budget que c'était tout à fait illusoire et M. BEUGNIES avait dit à la Province là on ne l'a pas inscrit, on n'a pas inscrit les dividendes Dexia parce qu'on savait bien qu'on ne les recevrait pas, vous nous avez répondu oui mais la Région va compenser, oui, d'accord elle compense mais

à concurrence de 678.000, cela fait 46% seulement de ce qu'on a inscrit et donc cela ne servait à rien de l'inscrire au budget tel quel puisque nous sommes quand même obligés de faire une modification budgétaire maintenant. Alors, un point que je voudrais soulever à l'extraordinaire. La dotation pour la Régie Communale Autonome pour la piscine et les infrastructures sportives passe de 3.009.000 à 5.480.000, soit aussi une augmentation de 82%, quand on l'exprime en pourcentages on se rend mieux compte évidemment de l'importance. Alors, pourquoi, est-ce que parce que, cela ce serait une bonne nouvelle, les travaux ont été plus vite que prévu et donc il s'agit de les payer plus vite que prévu, ce serait la bonne nouvelle ou bien est-ce que le budget de la piscine est déjà en train de dérapier et cela ce serait évidemment une très mauvaise nouvelle. Bon, au total de cette modification budgétaire, je crois que je peux affirmer sans risque de me tromper que pour établir le budget 2010, ce sera du sang et des larmes parce que le budget du CPAS lui-même est déjà au bord du gouffre financier et j'avais dit aussi, la zone de police me basant sur des chiffres antérieurs, mais les chiffres que nous avons eus juste avant ce Conseil au Conseil de Police semblent moins tragiques, heureusement mais encore que les évaluations ne peuvent être faites vu le retard de l'approbation des comptes, les évaluations ne peuvent être faites que jusque 2006 et donc les réserves accumulées par les budgets précédents sont de plus ou moins 3 millions d'euros jusqu'en 2006, encore que c'est une simple prévision mais rien ne dit que ces réserves n'ont pas déjà été mangées en 2007 et 2008, donc les chiffres que nous avons reçus en Conseil de Police sont plutôt rassurants jusque fin 2006, après on n'en sait rien. Mais, vu la situation qui continue à se dégrader sans changement de politique fondamentale, me semble-t-il du Collège et en tout cas pas dans la politique des grands travaux, nous nous ne voterons pas cette modification budgétaire.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais dans la logique de nos votes sur le budget, sur le premier amendement, on va poursuivre notre position, donc on ne votera pas le deuxième amendement et comme Jean-Pierre VISEUR l'a déjà souligné, on revient aussi sur les dividendes Dexia. On avait annoncé dès le départ que ce n'était pas réel de compte sur le million 4 qu'on attendait, à tout le moins, au moins prévoir les 50% mais voilà on y est donc c'est un peu regrettable de devoir le modifier maintenant. Voilà.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : M. le Bourgmestre, mais on va voter cette modification budgétaire mais néanmoins, je tiens à faire quelques remarques et vous m'avez rassuré M. le Bourgmestre en parlant tout à l'heure au point 20 d'analyses et j'ai

vu que vous étiez manifestement conscient des difficultés financières que pourrait avoir la Ville. Effectivement, la Ville va vers des difficultés financières, il faut en être conscient. Je vous demanderais éventuellement un plan quinquennal pour essayer d'atteindre à plus long terme un équilibre budgétaire comme on faisait dans le temps, M. le Bourgmestre, vous-même au début vous avez présenté des plans de cet ordre-là, mais donc pour arriver à l'équilibre budgétaire effectivement, il a fallu prélever 6.500.000 dans les provisions et il reste 1.800.000. Il n'y a plus de réserves, mais le Fonds des Communes il ne faut plus l'espérer, c'est terminé donc il ne faut plus compter que sur nous-mêmes. Cela fait donc 6.500.000 sans parler évidemment du CPAS et il reste 1.800.000. Voilà où on en est mais on a quand même un résultat cumulé de 16 millions. Il faudra évidemment faire attention parce que 6.500.000 et 16 millions de résultats cumulés, on ne doit pas passer au-delà du tiers boni. Voilà où on en est. Donc, moi je pense, M. le Bourgmestre tout en gardant à l'œil ce tiers boni, compte tenu des chiffres que je viens d'évoquer, qu'il faudra présenter comme je le souhaitais d'ailleurs depuis quelques années, un plan d'assainissement, éventuellement un plan d'assainissement quinquennal pour arriver à un équilibre certain à moyen terme.

M. Richard MILLER, Echevin : Oui, par rapport aux différentes interventions, il est clair mais je crois que M. le Bourgmestre l'avait dit également en présentant le point précédant et je l'ai dit également dans mon exposé introductif, il est clair que nous aurons en automne prochain, dès la rentrée, un exercice particulièrement difficile à accomplir au niveau de la situation financière de notre Ville et donc, oui, M. BEUGNIES, un plan d'assainissement nous avons déjà réalisé beaucoup de choses et nous allons y travailler. A M. VISEUR je dirai que l'ensemble des remarques que vous avez formulées concernant les dépenses énergétiques, nous avons demandé au service Electromécanique d'aller plus loin dans l'analyse et donc vous pourrez également recevoir l'analyse qui nous sera remise. Vous avez évoqué les provisions sous une appellation « bidon », à savoir l'absentéisme. La seule chose que je peux vous répondre c'est que ces provisions et leur appellation et leur utilisation ont été approuvées par la tutelle. Enfin, par rapport à Dexia, à l'inscription des dividendes Dexia dans le budget initial, vous l'avez dit au moment du débat mais nous en étions également conscients mais nous avions l'autorisation du Gouvernement de procéder de la sorte et donc, d'inscrire ces montants Dexia en presumant d'une compensation qui nous serait versée en cours d'année. Cela a été le cas pour un montant de 678.000 euros et donc nous n'avons fait que nous conformer à la recommandation qui était faite par le Ministre et

par le Gouvernement à la différence de ce qui avait été recommandé aux Provinces. Et donc, voilà les réponses que je peux vous donner en disant que je suis effectivement tout à fait conscient de la difficulté financière de la Ville, des difficultés qui nous attendent pour la préparation du budget 2010 et effectivement, c'est au niveau des dépenses qu'il faudra porter le fer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je me permets juste quelques mots complémentaires. Ok pour un examen pluriannuel, je pense que cela s'indique, surtout qu'on y verra vraisemblablement un peu plus clair au niveau du budget national, du budget régional et du nôtre où il faudra faire de grands grands efforts et en plus sans entrer dans le détail, pour les prochaines années, il y a une réflexion qui est inéluctable, c'est que par rapport à l'Europe et à la comptabilité européenne, l'Etat Belge, est pris en considération avec l'ensemble de ses budgets publics, que l'on scinde en deux grandes parties, ce qu'on appelle l'entité 1 et l'entité 2. Dans l'entité 1 se trouvent le budget du Gouvernement fédéral, le budget fédéral et la sécurité sociale fédérale. C'est tout le problème qu'aura à résoudre le Gouvernement fédéral de M. Van Rompuy avec ses ministres. Et puis dans l'entité 2, il y a en gros deux grandes parties, il y a une partie qui concerne les régions et les communautés, le Gouvernement wallon, le Parlement wallon, le Gouvernement de la Communauté française, Parlement de la Communauté française donc les entités fédérées et la deuxième partie concerne les pouvoirs locaux. Et dans les pouvoirs locaux se trouvent bien sûr les Provinces et les Communes pour lesquelles des débats considérables vont avoir lieu pour savoir ce que l'on prend en compte ou pas, dans tels types de dépenses, dans tels et tels types d'emprunts et ce sont des discussions qui seront longues, difficiles mais que l'on devra intégrer si pas immédiatement pour le budget de l'an prochain, vraisemblablement pour le budget de l'année suivante et qui ne feront que compliquer les épures budgétaires parce que l'Union Européenne a son orthodoxie, etc. même si on sait qu'un certain nombre de grands pays comme la France, l'Allemagne et l'Italie dépassent tous les plafonds mais quand on est plus petit et modeste et qu'en plus on a un taux d'endettement global comme le nôtre, on se doit à plus de rigueur. Voilà, donc plan pluriannuel, oui, certainement. Le BAM. Vous savez que j'avais exprimé une certaine mauvaise humeur à un moment donné surtout dans le cadre de notre candidature Mons 2015 et puis on va entamer les travaux pour la deuxième phase. Personne ne peut dire aujourd'hui si on sera retenu ou pas mais une chose est certaine avec le BAM, c'est que autant les procédures de marchés publics, les procédures publiques ont été remarquables et remarquablement bien suivies, on a fait

cela sans recours avec vraiment un professionnalisme, les services de la Ville ont bien travaillé, autant la responsabilité des privés que sont l'architecte, Projenor qui était chargé d'élaborer le cahier des charges et du suivi, de l'entrepreneur, est énorme. Nous ne sommes pas contents du tout, M. l'Echevin est d'ailleurs intervenu, la réception provisoire, je pense n'a pas été acceptée, nous en sommes à un gardiennage privé parce que compte tenu de la valeur internationale de l'exposition qui existe actuellement et d'un certain nombre d'éléments nous avons préféré jouer la sécurité totale en espérant que c'est la sécurité totale en faisant appel à un gardiennage privé additionnel qui est là, tous les soirs, toutes les nuits, alors, nous mettons le dossier entre les mains d'un avocat, en septembre on va reprendre, je ne sais pas si on va aboutir avec une solution satisfaisante, mais en tout cas, cela ne va pas. Alors, j'ajoute à cela qu'on a demandé à notre service Electromécanique d'être plus vigilant et là aussi il y a une exigence en interne et j'espère d'ailleurs que j'aurai un rapport clair sur l'analyse faite, ce qu'a fait notre service etc... Il ne faut pas tourner autour du pot, c'est comme cela et on va essayer de faire pour un mieux, c'est une affaire extrêmement décevante mais qui témoigne encore de ce qui me répugne c'est que quand il s'agit de payer, les euros, ce sont des vrais euros. Quand ils ont un minimum de résultat à assumer là ils se rejettent la responsabilité les uns aux autres. En revanche, si on regarde par exemple le Théâtre, le petit passage, il faut reconnaître que c'est d'une autre nature, d'une autre facture avec une maîtrise différente. Si on regarde l'approche qu'on a avec la nouvelle piscine, c'est une approche fondamentalement différente. Je ne sais pas si vous avez eu connaissance de ce que conçoit H&M à Ghlin, c'est véritablement dans l'air du temps avec une maîtrise voulue, mais voilà. Nous en sommes avec le BAM tel qu'il est et au demeurant, est une belle architecture, c'est quelque chose de très agréable mais avec les défauts que vous avez évoqués.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'abord cet exemple du BAM doit servir de leçon pour tous les marchés de maîtrise d'ouvrage que nous allons, que vous allez passer pour tous les projets Convergence parce que, on a parlé tout à l'heure de Spiennes mais il va y avoir beaucoup de marchés de maîtrise d'ouvrage donc c'est pour cela que ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : si vous me permettez, moi j'ai dit au Collège et je le répète publiquement, pour moi Projenor moi je ne le veux plus. Pourquoi faisons-nous appel à ces spécialistes ? Parce que notre Administration, malgré l'ampleur de la Ville, elle est trop petite par rapport à la quantité de travaux qu'il y a à faire, c'est impossible de le faire en interne, donc on fait appel et on paie cher des gens chargés d'accompagner

le mouvement, élaborer le cahier des charges, faire le suivi des travaux, etc. On paie mais au moins, cela doit être bien fait, donc ils ont une très grande part de responsabilités à cet égard et moi je pense qu'il faut chercher ailleurs, je ne sais pas qui pourrait emporter le marché mais il faut que cela se sache. On n'est pas content.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'accord mais j'avais une autre réplique si vous voulez, c'est à propos de la dotation à la Régie Communale Autonome, je n'ai pas eu de réponse, pourquoi une augmentation de 82% sur la piscine et les infrastructures sportives ? Je répète ce que je disais tout à l'heure, est-ce que c'est une bonne nouvelle que les travaux avancent plus vite que prévu et donc que l'on doit payer plus vite que prévu ou est-ce que ce sont, au contraire, des dérapages du budget de la piscine, là ce ne serait pas la bonne nouvelle évidemment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, des dérapages c'est un peu tôt et donc j'espère qu'on n'en aura pas mais je pense que tout est question de dépollution et qu'on doit payer, je ne vais pas revenir là-dessus. Je donne une réponse sous toute réserve de vérification mais je pense qu'on doit déboursier et que c'est vraisemblablement cela qui justifie des montants financiers plus importants.

L'Assemblée passe au vote sur l'amendement ordinaire qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS,
Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES,
DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA,
M.DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT,
MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA
WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU,
Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT,
Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

8 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER,
Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTÉ – 30^e annexe

1 ABSTENTION : M. TRANCHANT

L'Assemblée passe au vote sur l'amendement extraordinaire qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS,
Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES,

DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA,
M.DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT,
MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA
WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU,
Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT,
Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

8 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER,
Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

1 ABSTENTION : M. TRANCHANT

ADOPTE – 31^e annexe

22^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 –
EXERCICES 2008

a) Saint-Nicolas en Havré à Mons. GF 79003

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

b) Sacré-Cœur à Mons. GF 79004

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

c) Sainte-Elisabeth à Mons. GF 79005

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

d) Saint-Remy à Cuesmes. GF 79006

ADOPTE à l'unanim-ité – 35^e annexe

e) Saint-Martin à Hyon. GF 79008

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

f) Saint-Martin à Obourg. GF 79010

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

g) Saint-Martin à Ghlin. GF 79013

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

h) Saint-Martin à Harveng. GF 79016 (MB2)

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

i) Sainte-Barbe à Flénu. GF 79019

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e annexe

j) Saint-Martin à Jemappes. GF 79020

ADOPTÉ à l'unanimité – 41^e annexe

k) Saint-Vincent à Mesvin. GF 79022

ADOPTÉ à l'unanimité – 42^e annexe

l) Saint-Symphorien à Saint-Symphorien. GF 79024

ADOPTÉ à l'unanimité – 43^e annexe

m) Saint-Amand à Spiennes. GF 79025

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

n) Saint-Ghislain à Villers-Saint-Ghislain. GF 79026

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^e annexe

23^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 – EXERCICES 2008

a) Saint-Ghislain à Harmignies. GF 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^e annexe

b) Saint-Brice à Nouvelles. GF 79023

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^e annexe

24^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°3 – EXERCICES 2008.

Sainte-Waudru à Mons. GF 79002

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^e annexe

25^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°4 – EXERCICES 2008

Notre-Dame de Messines à Mons. GF 79001

ADOPTÉ à l'unanimité – 49^e annexe

26^e Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE. MODIFICATION BUDGETAIRE N°2 – EXERCICE 2008.

EPUB de Jemappes. GF 79027

ADOPTÉ à l'unanimité – 50^e annexe

27^e Objet : Garantie par la Ville, à concurrence de 5,40%, de deux emprunts contractés par IGH, auprès de Dexia et ING Banques, destinés à financer respectivement les immobilisés 2008 et les capitaux pension des agents retraités. Modifications. Gestion f. C/Garanties/IGH/01 et 0

28^e Objet : Garantie par la Ville, à concurrence de 5,34 %, de deux emprunts contractés par IEH, auprès de Dexia et ING Banques, destinés à financer respectivement les immobilisés 2008 et les capitaux pension de agents retraités. Modifications. Gestion f. C/Garanties/IEH/01 et 02

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pour les points 27 et 28, ils sont déjà passés ici mais comme on a modifié le système de caution cela repasse aujourd'hui. Alors, première remarque que je voulais faire, que j'ai faite en Commission mais je souhaite vraiment que ce soit corrigé, c'est que auprès de Dexia il est bien mis qu'il s'agit d'une caution simple, tandis qu'auprès de l'ING les textes prévoient une caution, point. On ne dit pas caution solidaire mais on ne spécifie pas caution simple, donc c'était dangereux, est-ce que c'est corrigé ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La réponse est oui.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Et alors, pour le reste, nous demandons comme la fois passée de dissocier les votes parce que nous allons accepter la garantie sur les emprunts qui concernent les investissements des intercommunales en question mais pas la garantie sur les emprunts qui servent à payer les pensions du personnel d'Electrabel.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je ne vais pas refaire le débat mais le principe est le même, la garantie en ce qui concerne les capitaux pensions pour du personnel issu du privé, on ne va pas être d'accord avec cela, donc si on sait diviser le point. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, je demande alors pour les 27 et 28, le vote sur les capitaux pension.

En ce qui concerne les immobilisés.

ADOPTÉ à l'unanimité – 51^e et 54^e annexes

L'Assemblée passe au vote sur la garantie capitaux pension des agents retraités pour le 27^e objet : qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS,

Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS,
Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA,
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT,
MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX,
M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX,
JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN,
DUPONT, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

9 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER,
MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

ADOPTE – 52^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur la garantie capitaux pension des agents retraités pour le
28^e objet : qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS,
Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS,
Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA,
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT,
MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX,
M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX,
JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN,
DUPONT, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

9 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER,
MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

ADOPTE – 54^e annexe

Sortie de Mme HOCQUET = 35 présents.

29^e Objet : ZACC n° 30 de Mons située entre les route d'Obourg et Vieux Chemin de Binche. Rapport urbanistique et environnemental (RUE) – Approbation. Aménagement Territ. et Permis UR2009/ZACC30

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je vais intervenir concernant la ZACC n° 30. Pour rappel, c'est une zone d'aménagement communal concertée. Gestia Invest a un projet de constructions intergénérationnelles de 180 logements. On va donc nous présenter ce projet à réaliser à partir d'un vaste terrain situé entre la Route d'Obourg et le Vieux Chemin de Binche, terrain sur lequel l'Association Wallonne de l'Elevage avait naguère un troupeau de taureaux, on va donc, disais-je nous présenter ce projet comme parfaitement écologique. Ici, on lave plus blanc que blanc. Ainsi le terrain prolongera le bois d'Havré, il y aura des jardins privatifs et cerise sur le gâteau, les arbres actuels, ormes, hêtres, érables seront gardés et réaliseront une clôture toute

trouvée. Le projet veut se présenter comme attentif aux personnes âgées avec des espaces de détente et de loisirs ainsi que des infrastructures pour les PMR. Entre parenthèses, la Ville pourrait poursuivre sa mobilisation pour rendre les trottoirs de Mons accessibles à tous. Je le dis parce que dans « Split screen à travers l'autre » un des spectacles du Festival au Carré, Sylvie Landuyt la réalisatrice prouve grâce à une vidéo la difficulté d'arpenter en voiturette des trottoirs excessivement étroits et par ailleurs, encombrés de sacs poubelles. Bon. Mais je reviens à la ZACC n° 30. Jusqu'ici, Gestia Invest a montré les effets positifs de ce projet, maintenant on doit bien annoncer la traversée du site par un oléoduc de l'OTAN avec tout ce que cela implique, ne pas modifier le sol, ne pas ériger de bâtiment, ne pas faire de plantations sauf les plantes de saison à condition qu'on ne les laisse pas pousser. Dès lors, j'ai été intéressée par les observations des riverains durant l'enquête publique. Je retiens surtout qu'aucune information compréhensible n'a été communiquée à la population locale sauf à quelques proches voisins. J'en ai encore eu la preuve dimanche dernier, quant un habitant de la rue du Vieux Chemin de Binche mais dont la partie qui abouti à la Chaussée du Roeulx s'est plaint de la disparition de ce terrain vert avec sa faune et sa flore si typiques. Bien sûr, il y aura amélioration de l'offre en transport commun. Je n'ai pas de peine à le croire avec 180 logements en plus dans le quartier. Bref, dans le voisinage les « contres » l'emportent et tout le monde regrette les taureaux, même les quelques « pour ». De toute façon, l'argumentation de Gestia Invest fait dans le flou et le discret.

M. François COLLETTE, Conseiller : M. le Bourgmestre, est-il possible par motion d'ordre d'évoquer à cette occasion ci l'interpellation que j'avais introduite et en réalité sans me rendre compte qu'elle allait télescoper le sujet parce que je pense qu'il faut élever le débat par rapport à ce que nous venons d'entendre. Il s'agit effectivement à ce stade de l'approbation qui est demandée à notre Conseil du rapport urbanistique et environnemental, RUE pour l'ouverture de la ZACC n° 30. Je voudrais resituer les zones d'activités communales concertées dans le cadre du schéma de structure et dans le cadre de la délibération qui a été prise par notre Conseil le 18 avril 2005 pour créer des priorités, pour déterminer les priorités d'ouvertures de ces zones d'activités communales concertées. Alors, il s'agit de zones qui sont les zones anciennement d'aménagement différés pour lesquelles les ouvertures rentrent dans une série de priorités. Il y a les premières priorités, les deuxièmes priorités, les troisièmes priorités. Et, la délibération que nous avons adoptée en 2005 est de les classer en fonction de leur proximité du ou des centres urbains, que cela soit la première couronne de Mons ou que

ce soit couronne des autres centralités puisqu'on accepte dans notre schéma de structure d'avoir plusieurs points d'ancrages agglomérés. Depuis cette époque là, nous n'avons eu, sauf erreur de ma part, qu'un projet de « Herleux » qui aurait dû être soumis à notre Conseil le 24 septembre 2007 et qui a finalement été remis et qui concernait la zone située entre la Chaussée de Binche et la Chaussée du Roeulx, entre les FUCAM et le Delhaize de la Chaussée du Roeulx. Aujourd'hui, on nous propose un rapport urbanistique et environnemental ficelé, c'est-à-dire définitif qui va rendre opérationnelle l'ouverture de la zone pour la première fois, dans une zone de troisième priorité. Zone de troisième priorité, c'est dire qu'il y avait bien d'autres zones à ouvrir préalablement, selon la délibération du Conseil communal du 18 avril 2005. Alors, cela pose problème, cela pose différents problèmes. Le premier problème, mais nous vivons immédiatement avec une réaction épidermique des riverains de l'ancien élevage de taureaux, pour ceux qui se souviennent, en réalité cela s'appelait vulgairement le Centre d'Insémination Artificielle du Bétail et on engraisait là-bas, on élevait là-bas des taureaux dont on prélevait la précieuse production pour l'insémination du bétail dans la Province du Hainaut. Bon. Il n'y a rien de bucolique à cela et ceux qui connaissaient le terrain, constataient que chaque taureau était, je vais dire, bien quarté dans son réseau avec des barbelés très puissants pour qu'il ne puisse pas changer de territoire. Donc, je pense qu'écologiquement la zone est bonne et je pense que les aménagements sont bons parce qu'il y a une protection de la zone en ce que c'est une zone de transition écologique, une protection assez importante de la zone Sud dans laquelle se trouvent notamment des mares, donc il y a une sauvegarde intéressante. Par contre, ce qui dérange les riverains, c'est la typologie des logements qui est prévue puisque les 180 logements vont se répartir entre 50 maisons unifamiliales pour familles de 2 à 3 personnes, 10 villas quatre façades, donc les maisons c'est 2 ou 3 façades et 120 appartements et je pense que ce sont les appartements qui posent problèmes. Ils posent problèmes pourquoi ? Parce que dans cette zone de deuxième couronne, on est effectivement dans une typologie qui est réservée aux trois façades ou aux quatre façades. Et donc, on vient créer des appartements alors que les appartements suivant les programmes de densité, étaient réservés pour des zones plus proches du Centre-Ville. Alors, je ne vais pas m'opposer au projet mais je dis il y a quand même une incompréhension. Et une incompréhension aussi à l'égard du parcours du combattant que doit réaliser le promoteur de l'ouverture du ZACC par rapport à ces promoteurs qui à différents endroits de la ville, ça a été évoqué par Mme Moucheron il y a quelques conseils, peuvent beaucoup plus facilement

réaliser un programme du même genre sur un terrain plus petit simplement par dérogation au plan de secteur lorsque le terrain avait une autre affectation urbanistique. Il y a une rupture de l'égalité et puis, il y a une autre rupture de l'égalité qui intervient quand on voit que dans ce cas-ci nous avons une délibération du Collège du 13 décembre 2007 qui désigne, qui confirme le choix fait par le promoteur du bureau d'études du RUE du 13 décembre 2007 alors que nous sommes en juillet 2009, c'est-à-dire qu'en moins de deux ans on va y arriver alors que d'autres interlocuteurs de la ville dans des Zones d'Aménagement Communal Concertée de priorité 1 trépignent d'impatience depuis 2001, 2002, 2003, 2004 et voient leurs projets rejetés, tout le temps amendé par les Services de l'Urbanisme de cette Ville qui posent à chaque avancée des conditions supplémentaires comme pour faire échouer ces projets. Donc, on se trouve dans une situation un petit peu paradoxale où on ouvre les zones là où c'est le plus facile, effectivement la ZACC 30 est une zone très facile parce que vous avez un bon égouttage à gauche et un projet d'égouttage à droite. C'est tout nu, pas de zone à dépolluer, vous n'avez rien à faire, il y a des bons accès de chaque côté, un terrain vierge, du terrain devenu vague puisque les taureaux sont partis et là-dessus, le promoteur va avoir l'avantage de pouvoir construire des immeubles à appartements qui sont eux réservés pour les zones plus proche du Centre-Ville et notamment les zones de niveau 1 et donc on crée, à la fois une difficulté vis-à-vis du voisinage parce, je vais dire, le contexte de référence n'est pas exactement celui du projet et on crée dans d'autres quartiers des difficultés parce que, est-ce qu'on ne va pas en réalité épuiser une demande qui n'est pas totalement et perpétuellement extensible du logement sur le territoire de la Ville dont des ZACC dont la priorité n'est pas absolue de mise en œuvre par rapport à des zones où, urbanistiquement, il est plus intéressant d'en créer, simplement parce que leur proximité par rapport à un centre urbain est plus important, proximité qui va donc, en principe, diminuer les déplacements, diminuer les distances par rapport aux équipements, aux écoles etc,... C'est la raison de mon interpellation : je souhaite que le Collège, puisque c'est la première fois que l'on arrive à un aboutissement de RUE - après, on va passer au niveau permis de bâtir, ce sera alors un autre contexte, que le Collège me dise quel est aujourd'hui l'état d'avancement des différents ZACC qui sont mis en mouvement, je suppose les 51 ne sont pas actuellement en mouvement mais que l'on puisse avoir des orientations et qu'on sache dans quelle direction on va parce que je pense que les études qui sont demandées dans l'ouverture des ZACC sont quand même des garanties d'un aménagement bien meilleur et plus

sérieux que les transformations des affectations de zones où on permet simplement par la libre volonté du fonctionnaire délégué de décider que l'on va transformer par exemple une zone d'équipement communautaire en zone d'habitat sans les garanties des rapports urbanistiques et environnementaux. Je crois que c'était très clair, je n'ai plus le texte de l'interpellation avec moi mais c'était bien dire quel était actuellement l'état de la situation. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, d'autres interventions ? Monsieur l'Echevin.

M. MARTIN, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre, donc quelques éléments de réponses par rapport aux deux interventions. Tout d'abord, je pense que sur la finalité, globalement, on peut se rejoindre, à savoir une volonté d'activer ces ZACC le plus rapidement possible en suivant les décisions qui avaient déjà été prises par notre Conseil et je rappelle à cet égard les dispositions qui avaient déjà prises. En avril 2005 une étude préalable à la mise en œuvre des ZACC qui fixait toute une série d'éléments, une analyse de la situation, un rapport d'évaluation, de programmation, qui avait été approuvée par le Conseil communal. Suite à cela en février 2006, le 20 pour être exact, une décision unanime du Conseil communal fixant l'ordre de priorité de mise en œuvre pour une première phase d'étude de RUE menée, et c'est là que la nuance est importante, à l'initiative de la Ville c'est-à-dire là où en termes de propriété foncière il y a une bonne part de cette propriété qui relève du secteur public et donc c'est là que les deux types de dossiers évoluent et cheminent parallèlement, si je puis dire, et c'est là que j'apporterai la précision à la remarque de M. COLLETTE. C'est-à-dire que d'une part les services communaux ont effectivement activé une série de ZACC dont la propriété foncière est majoritairement ou en bonne partie publique, c'est vrai pour toute une série de dossiers dont j'ai la liste ici : le dossier des « Prés Lecomte » à Jemappes, le dossier de la ZACC 47 à Flénu, le dossier de Ghlin qui a lui-même déjà fait l'objet d'un arrêté ministériel et qui arrive donc au terme de sa procédure, le dossier d'Epinlieu, le dossier de Cuesmes, bref...je pourrais les citer de manière exhaustive. Et à côté de cela, bien entendu, il y a une faculté qui est laissée à tout propriétaire privé d'activer sa ZACC également et c'est le cas de figure que l'on retrouve dans la ZACC 30, à savoir que, à un moment donné, l'Association Wallonne de l'Elevage a vendu son terrain, aujourd'hui il y a un seul propriétaire privé, ce qui est quand même une situation assez exceptionnelle, par rapport aux 53 ZACC. Ce propriétaire privé a souhaité activer sa ZACC, il en a informé le Collège et a suivi toute la procédure par rapport à la

désignation d'un auteur de projet à la remise du RUE, avec enquête publique et tout ce qui s'ensuit. Il respecte les grandes orientations urbanistiques qui avaient été adoptées par notre Conseil communal et bien entendu, compte tenu de notre objectif partagé de faire en sorte que cette Ville puisse se développer sur le plan de bâti et je rappelle les éléments qui sont repris dans le RUE, à savoir que si nous voulons une population stable à l'horizon 2010 avec un nombre de personnes par foyer qui diminue tendanciellement, il faut 400 logements en plus chaque année et donc il est évidemment important pour nous, au-delà des initiatives publiques prises par la Ville de ne pas freiner les initiatives privées et s'il y en a d'autres, dans d'autres ZACC qui ont des initiatives similaires, elles seront naturellement accueillies positivement par l'Administration communale et par le Collège. Pour ce qui concerne ce dossier en particulier, donc le dossier de la ZACC n° 30, je voudrais insister sur la qualité du projet : vous l'avez dit vous-même 180 logement avec une approche liée à l'habitat évolutif, donc avec des logements que j'assimilerais, même si ce n'est pas tout à fait le concept, à des résidences services pour personnes âgées (65 à 85 ans), une proportion de la population qui augmente avec une demande de logements qui n'est pas satisfaite, des services qui seront assurés à la fois en lien avec le CPAS, avec l'hôpital Ambroise Paré, des demandes de contact qui seront prises avec les TEC pour renforcer la déserte de transport en commun, une attention au maillage vert, en termes urbanistiques un rez + 2 maximum pour les immeubles à appartements que vous évoquiez et donc je pense que, finalement on est ici avec un projet qui est de qualité, avec une densité du bâti qui est conforme à la norme minimale qui avait été fixée par le Conseil communal, donc je ne m'étendrai pas pour respecter la volonté du Bourgmestre d'être bref mais je pense qu'on a ici un dossier de qualité. Pour répondre à la question précise de Mme MERCIER par rapport à l'oléoduc, rassurez-vous, il y a deux volets dans cette ZACC, il y a un volet réservé à une zone verte qui sera aménagée en parc et un volet qui sera urbanisé. L'oléoduc se trouve dans la zone verte qui sera aménagée en parc, il n'y a donc pas de difficultés par rapport à cet élément et pour ce qui concerne les trottoirs, je rappelle des engagement que le Collège avait pris, notamment au niveau de l'Echevin des Travaux Publics pour investir dans la remise en état des trottoirs notamment à la Chaussée du Roeulx ou ailleurs. Voilà toute une série de premiers éléments, juste peut-être un élément complémentaire pour conclure par rapport à M. COLLETTE, vous avez évoqué la difficulté de l'ordre de priorité, c'est vrai que initialement, lorsque nous avons évoqué les ordres de priorité, cette ZACC, la 30, était en priorité 3 tout simplement parce qu'à l'époque si vous

regardez le dossier, c'est bien repris dedans, l'activité qui s'y trouvait, c'est-à-dire l'élevage avait justifié une cote très basse pour ces critères-là mais, compte tenu de la vente des terrains et de sa réaffectation, si on neutralise cette cote, on revient en priorité 1 donc je pense que de ce côté-là, il n'y a pas de difficulté majeure.

M. François COLLETTE, Conseiller : J'ai une question subsidiaire qui va se brancher là-dessus, maintenant que vous l'avez rappelé, je me souviens qu'effectivement, dans une délibération de février 2006 on a renversé l'ordre de priorité en disant, et nous étions d'accord, qu'il fallait favoriser l'ouverture des ZACC dans lesquelles les opérateurs publics étaient propriétaires ceci est sans doute une propriété de la Province, puisque c'est une ASBL provinciale, mais cette propriété a néanmoins été vendue parce que Gestia Invest, qui est un promoteur strictement privé se présente comme propriétaire. Alors là, je ne comprends plus parce que si c'est ça, que ça résulte d'une affectation publique antérieure, d'accord mais c'est un promoteur privé à qui on fait la faveur de donner la priorité d'un RUE, ce n'est plus exactement la même chose...

M. Nicolas Martin, Echevin : Monsieur le Conseiller, je me suis mal exprimé manifestement... parce que je rappelle qu'en novembre 2008 l'Association Wallonne de l'Elevage vend ces terrains à un propriétaire privé c'était son droit le plus strict, la Ville n'a rien à voir là-dedans et au jour d'aujourd'hui, vous avez deux cas de figure : soit des ZACC avec, en termes de propriété foncière une dominante publique et là, il y a une ordre de priorité qui a été fixé par le Conseil communal à l'unanimité et l'Administration communale instruit les dossiers aussi rapidement que possible et dès les Conseils communaux de la rentrée nous en aurons des complémentaires et notamment celui des prêts Lecomte à Jemappes et par ailleurs, pour toutes les ZACC qui font l'objet de propriétés privées, rien n'empêche quelque propriétaire que ce soit d'activer cette ZACC et de contacter l'Administration communale et le Collège pour faire en sorte de valider l'auteur de projet, le RUE, etc,...et donc, c'est là que je ne comprends pas et que je ne vous suis pas, il n'y a pas de difficulté d'équité par rapport à quelque propriétaire privé que ce soit, tout propriétaire qui souhaite activer sa ZACC peut le faire, ici il y avait simplement une facilité du fait qu'il y avait un seul propriétaire privé, il a saisi les autorités communales et les autorités communales ont instruit le dossier, il arrive aujourd'hui.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant toutes ces explications...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, COLLETTE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, M. DUPONT, Mmes BOUROUBA, PREVOT, MM. TRANCHANT, DI RUPO

5 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTÉ – 55^e annexe

30^e Objet : Office du Tourisme de la Ville de Mons – Compte et bilan – exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2007/043

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Excusez-moi, sur ce point, nous nous abstenons.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTÉ – 56^e annexe

31^e Objet : ASBL « Maison du Tourisme de la Région de Mons » - Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009/008

ADOPTÉ à l'unanimité – 57^e annexe

32^e Objet : ASBL « Port de Plaisance de Mons » - Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009/010

ADOPTÉ à l'unanimité – 58^e annexe

33^e Objet : Poursuite d'une politique renforcée d'animations visant à soutenir le développement commercial du Centre Ville. Développement Economique DE/SG/RC 227-09

ADOPTÉ à l'unanimité – 59^e annexe

34^e Objet : Mandat du Royal Tennis Club Jemappes et Toit et Moi. Régie foncière CP/SA

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Quand il y a des droits d'emphytéose, on est tout à fait d'accord avec une certaine rémunération qui est représentée par un canon qui est 1 euro, je me demande si à l'avenir on ne devrait pas le porter à 100 euros, parce que 1 euro c'est pratiquement gratuit, donc c'est pour le futur c'est tout.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il sera examiné de porter le 1 euro à 100 euros...

ADOPTÉ à l'unanimité – 60^e annexe

35^e Objet : SAINT-DENIS – Acquisition d'un terrain pour cause d'utilité publique, section A, n° 117 R pour l'aménagement carrossable du CALVA et l'extension du cimetière – Approbation du compromis de vente. Cellule foncière RF/MDB

M. François COLLETTE, Conseiller : Moi ce qui me fait un peu tiquer c'est le prix. Nous avons une difficulté par rapport au prix qui est payé pour cette pâture de 57 ares 90 centiares, un prix de 86.850 euros, ce qui est aux environs de 150.000 euros à l'hectare ce qui me paraît pour ce bien là assez disproportionné, la question est y a-t-il eu vérification de cette valeur auprès notamment du Receveur de l'Enregistrement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin

M. Achile SAKAS, Echevin : Monsieur le Conseiller, d'après les dires de la Régie Foncière, le terrain est estimé à plus de 200.000 euros.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Saint-Denis est un petit coin de paradis qui coûte fort cher...ce n'est même pas contesté par votre voisin qui connaît bien les prix.

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS,
Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY,
DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA,
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT,
MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX,
MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA
WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB,
MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT, Mme BOUROUBA,
MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTÉ – 61^e annexe

36^e Objet : Régie Communale Autonome « Mons-Capitale » - Octroi d'un subside extraordinaire à la Régie Communale Autonome « Mons-Capitale ». Régie foncière FP/LC/RCA MB2/2009

M. François COLLETTE, Conseiller : Il est question notamment d'un subside à la Régie Communale Autonome de 37500 euros pour le paiement des honoraires d'un avocat qu'on a pas beaucoup vu et dont l'efficacité n'a pas encore été démontrée, nous nous abstenons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que nous payons les avocats que quand ils démontrent leur efficacité ? Ça j'aimerais bien... Voulez-vous noter, chers collègues, que dorénavant à la Ville de Mons, on payera les honoraires en fonction de l'efficacité des avocats, bien. Voilà un sujet pour un colloque et nous vous inviterons d'ailleurs, M. COLLETTE, non pas à votre titre de Conseiller communal mais dans vos qualités professionnelles.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant

32 OUI : MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTÉ – 62^e annexe

37^e Objet : Demande d'inscription de crédits en modification du budget ordinaire 2009 de la Régie Foncière de la Ville de Mons. Tr. Patrimoine. PaTh027/028

ADOPTÉ à l'unanimité – 63^e annexe

38^e Objet : Emphytéose « Toit & Moi » rue Louis Caty – approbation. Cellule foncière CF/RB

ADOPTÉ à l'unanimité – 64^e annexe

39^e Objet : Plan de Déplacement et de Stationnement. Mise en œuvre d'un transport public structurant à Mons. Aménagement Territ. et Permis UR2009/PDS

M. Willy MERCIER, Conseiller : Voilà, en fait ce sont quelques réflexions. Quand il y a site propre pour les bus, généralement les vélos peuvent emprunter ce site propre. Ici, il y aurait paraît-il quelques difficultés à ce que les bus permettent que les vélos empruntent le même endroit. Si on réfléchit, un vélo qui se ballade dans la ville de Mons, actuellement, il y a quand même pas mal de difficultés étant donné la circulation qui est quand même assez importante. Il y a d'autres difficultés, je roule à vélo, j'ai pas mal d'amis voyants qui roulent à vélo aussi et c'est la réflexion générale, les pistes cyclables ne sont pas toujours extraordinaires. Parfois, il y a l'envahissement de la piste par des frondaisons, par des arbustes qui poussent un peu dans tous les sens, il y a les rejets des routes avec toutes ses pierres et autres qui se retrouvent finalement sur la piste cyclable. Alors, je crois que ce ne serait pas quelque chose qui irait à l'encontre de ce que les pratiquants des vélos veulent, de permettre que les vélos puissent emprunter justement ces sites propres des bus. On me dit que c'est une difficulté par rapport aux bus qui disent que les vélos vont freiner leur déplacement. Alors, ne pourrait-on au niveau de ce site propre, d'envisager peut-être de l'élargir un tant soit peu pour permettre justement, à la fois les bus et les vélos puissent emprunter ce passage. D'autant plus qu'il y a toute une politique au niveau de la Ville de Mons qui pousserait à ce que les jeunes puissent accéder à leur école, accéder plus tard évidemment dans tout ce qui est le domaine culturel et autres avec leurs vélos puisque cette politique, au niveau des écoles, on apprend vraiment aux enfants à se servir convenablement des vélos durant l'année scolaire et ici pendant l'été, il y a certains centres où on apprend à ces enfants justement à utiliser convenablement leurs vélos. Cela ne sert à rien de leur apprendre s'ils doivent se mêler à une circulation intense comme en Ville, à une circulation presque impossible. Alors, ne pourrait-on pas réfléchir en faisant ce site propre, de permettre aux vélos de l'emprunter, ce serait un gain pour tout le monde. Voilà, un faudrait peut-être consulter les associations comme Pro Vélo et voir un peu comment on pourrait aménager ce site propre pour qu'il serve à la fois aux bus et également aux vélos. Voilà, merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement pour rejoindre l'interpellation de notre collègue qui, par ailleurs vient d'être décoré, comme tout le monde l'a vu par Sa Majesté le Roi, à l'occasion du 21 juillet. M. MERCIER vient de recevoir une distinction honorifique par Sa Majesté le Roi à l'occasion du 21 juillet, je crois que

beaucoup ne le savent pas dans cette Assemblée. Alors, par ailleurs, le projet en soi nous semble cohérent, donc améliorer tout le transport public sur les boulevards. Sur ça nous souscrivons. Le problème effectivement comme l'a relevé M. MERCIER comme on a pu le constater lors de la consultation du dossier, fait qu'effectivement il n'y a aucune trace d'une piste cyclable. Alors, j'ai quelque peu réfléchi ce week-end, simplement je me demande s'il ne serait pas utile de voir si le trottoir de droite, celui qui est à l'extérieur de la Ville ne pourrait pas, partiellement, être aménagé en piste cyclable ? On a un trottoir qui a 3 ou 4 m, qui est assez large, le trottoir extérieur, qui serait contigu à la piste de bus. Voilà ma proposition. En tout cas, je relève que dans le programme, le projet de déclaration politique régionale, l'énergie décuplée pour une société durable, à la page 164....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ... durable, humaine et solidaire...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : voilà, je vois que vous êtes au courant. Il y a lieu de considérer systématiquement l'intégration des critères cyclables pour tout aménagement ou rénovation de voiries et ce, depuis la conception jusqu'à l'exécution des travaux. Et donc, je crois qu'on est dans l'air du temps, le tout, je me demande si on ne doit pas intégrer davantage le cyclable dans ce projet qui est intéressant mais qui pourrait être parfait. Merci.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Si je me souviens bien, cela concerne l'Avenue Reine Astrid et la Chaussée de Binche. Actuellement, sur cette partie là, il existe des pistes cyclables et quand on regarde bien le plan tel qu'il a été exposé dans le dossier, ces pistes cyclables ne sont pas remises en question, au contraire, c'est cela la remarque que je fais.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine, quelle est la position du Collège ?

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Mais d'abord, je pense M. HAMBYE que vous n'avez pas bien vu les plans parce qu'il y a des pistes cyclables qui existent, elles sont prévues dans les esquisses présentées dans le dossier quand c'est possible, il faut savoir aussi que l'étude n'est pas finie, c'est une simple esquisse, qu'il y aura une consultation des Commissions consultatives telle que le GRAC et que donc on attend la suite du dossier. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, l'acte que nous posons, c'est de dire qu'on ne s'oppose pas à l'idée d'avoir des sites propres, mais bien entendu, nous ferons étudier cette faculté que n'aime pas d'ailleurs les responsables des TEC, c'est-à-dire de faire cohabiter vélos et bus. Moi, à titre personnel, je suis plutôt pour et on peut, bien

entendu, faire examiner à cette occasion d'autres formes de réalisation de pistes cyclables, que ce soit sur les trottoirs actuels ou peut-être encore autrement mais donc, ce sera après consultation des associations de cyclistes, je ne sais pas lesquelles mais donc, le GRAC et donc là on examinera avec les gens qui ont une certaine expertise dans le domaine de la réalisation des pistes cyclables et voir un peu ce qu'on peut faire de mieux. Mais, là où je suis d'accord avec M. MERCIER, c'est de grâce, faisons en sorte de trouver la bonne solution. Il faut certes des bus mais il faut aussi être cohérents avec ce que l'on dit et donc permettre aux cyclistes de pouvoir se déplacer avec un minimum minimorum de danger.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Nous allons nous abstenir sur le point. Est-ce qu'on ne peut pas avoir les avis des Commissions avant de voter ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais non, on nous a demandé d'abord si on était d'accord d'avancer, donc ici on remet un accord de principe sur le fait de réaliser mais avant qu'on ne réalise, il y aura toutes les études, vous voyez ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : D'accord, parfait.

ADOpte à l'unanimité – 65^e annexe

40^e Objet : Approbation de la modification de la voirie communale consistant en la réfection du revêtement de sol sis Ilot de la Grand Place (Esplanade du dragon) à Mons, dans le cadre d'une demande de permis. Aménagement Territ. et Permis AB 23639/RM

ADOpte à l'unanimité –66^e annexe

41^e Objet : Eglise Saint-Martin d'Havré – Travaux de stabilité – Approbation de l'avenant n° 1.3^e/1^e E/1999.790.196/BA

ADOpte à l'unanimité –67^e annexe

42^e Objet : Acquisition de barrières (3 lots). Approbation du cahier spécial des charges comprenant les conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.138.047.00/CD

ADOpte à l'unanimité –68^e annexe

43^e Objet : Travaux d'égouttage divers (2 lots).

Lot 1 : rue des Echelles à Mons

Lot 2 : rue du Moulin d'En Haut à Flénu

Approbation du cahier spécial des charges comprenant les conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2009.877. 285/AT

ADOPTÉ à l'unanimité –69^e annexe

44^e Objet : Ecole Communale du Trieu à Mons – Réfection des corniches et toitures.
Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/1^e E/2007.SUB.722.101/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité –70^e annexe

45^e Objet : Acquisition de matériel de stockage pour le magasin du Service Electromécanique. Approbation du cahier spécial des charges comprenant les conditions du marché et les plans et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.138.044/AD

ADOPTÉ à l'unanimité –71^e annexe

46^e Objet : Acquisition de matériel et matériaux pour la signalisation routière.
Approbation du cahier spécial des charges comprenant les conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.423.094/RM

ADOPTÉ à l'unanimité –72^e annexe

47^e Objet : Ecole communale du Parc du Bois de Mons – Réfection des parois et des maçonneries. Abandon des subsides et modification de l'imputation budgétaire. 3^e/1^e E/2002.SUB.722.050/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité –73^e annexe

48^e Objet : Acquisition de matériel de fête (3 lots). Approbation du cahier spécial des charges comprenant les conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.138.048/CD

ADOPTÉ à l'unanimité –74^e annexe

49^e Objet : Acquisition de deux tracteurs pour le Service Gestion des Biens – Voirie et le Service des Plantations – Recours au MET. Approbation de l'investissement. 3^e/3^e E/2009-tracteur/JP

ADOPTÉ à l'unanimité –75^e annexe

50^e Objet : Acquisition d'une ambulance équipée médicalement pour le Service Incendie. Approbation du cahier spécial des charges comprenant les conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.352.072/DD

ADOPTÉ à l'unanimité –76^e annexe

51^e Objet : Acquisition d'ordinateurs de bureau, de portables, d'écrans plats et d'imprimantes pour l'Administration Communale et le CPAS de la Ville de Mons.
Approbation du cahier spécial des charges comprenant les conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009/Informatique/JP

ADOPTÉ à l'unanimité –77^e annexe

52e Objet : Assainissement de l'ancien Cinéma Clichy – Mission d'auteur de projet. Révision de la rémunération. 3^e/1^e E/2003.734.119/BA

ADOPTÉ à l'unanimité –78^e annexe

53e Objet : Dégâts d'hiver 2008/2009 – Réparation et entretien de voiries communales – Travaux subsidiés – Approbation du cahier spécial des charges comprenant les conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/Dégâts d'hiver – 2008/2009/MF

ADOPTÉ à l'unanimité –79^e annexe

54e Objet : Aménagement d'un trottoir central et d'un parking à la Digue des Peupliers à Mons – Travaux subsidiés - Approbation du cahier spécial des charges comprenant les conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e e/2009-Plan Escargot FM

ADOPTÉ à l'unanimité –80^e annexe

55e Objet : Piscine de Flénu – Remplacement des chaudières. Approbation du projet revu. **SOUS RESERVE** 3^e/1^e E/2009.SUB.764.100/LF

REMIS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, nous passons aux questions et interpellations. M. VISEUR, sur les affichages lors des élections régionales et européennes.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, merci M. le Bourgmestre. En tête de l'introduction de ma demande en tout cas d'interpellation, j'ai rappelé les règlements qui existent. Il y a d'abord un règlement communal qui a été voté à l'unanimité de ce Conseil le 24 mars 2003 et qui réglemente l'affichage et qui dit notamment qu'il est interdit de coller des affiches ou des documents de propagande en dehors des surfaces qui sont réservées par l'Administration. Il y a aussi un arrêté de police qui a été pris par le Gouverneur et qui, en résumé dit que le samedi qui précède l'élection, c'est-à-dire dans ce cas-ci le 6 juin après 22 heures, on ne peut plus rien faire, ni transporter des affiches, ni aller mettre des panneaux, etc. Ces règlements prévoient d'ailleurs aussi des sanctions, des sanctions qui, un peu pour le folklore je dirai, peuvent aller d'un jour d'emprisonnement à 7 jours mais personne ne demandera quand même l'emprisonnement de ceux qui ont commis les infractions dans ce cas ci. Voilà, donc, on dit que l'exemple doit venir d'en haut et ce que nous avons constaté et j'avais joint à mon interpellation toute une série de photos, qu'il y a plusieurs infractions qui ont été commises et notamment, il faut le dire, par le parti qui devrait donner l'exemple

puisque'il est le parti dominant, c'est-à-dire le vôtre, parce que des affiches étaient collées sur des bulles à verre, parce que des affiches ont été amenées après le 6 juin 22 heures en tout cas sur les lieux de vote et attachées aux façades et aux clôtures des écoles où se déroulaient le scrutin. C'est une appropriation du bien public à des fins partisans qui relève d'un esprit, le même esprit qui a fait que le Greffier provincial s'est approprié le fichier du personnel provincial pour envoyer un courrier électronique qui était tout à fait partisan. C'est le même esprit, cet esprit « l'Etat c'est nous et on s'en sert ». Alors, je prétends que c'est bien de parler de bonne gouvernance et on en a parlé beaucoup mais il faut que cela se traduise dans des faits concrets, même dans les petites choses. Il y a plus anecdotique mais qui était tout à fait en infraction aussi si on se réfère à l'arrêté du Gouverneur, tous les véhicules, remorques, tracteurs et tout ce qui roulait qui ont été amenés par le candidat Nicolas MARTIN et qui étaient couverts d'affiches à son effigie jusqu'aux portes des écoles, c'est en infraction avec ce règlement. Alors, je sais bien qu'après chaque élection on dit, bon, l'événement est passé, c'est fini, on enlève les preuves d'infractions, on laisse tomber et comme cela, la prochaine fois on pourra recommencer de plus belle, mais, nous, on n'est pas d'accord avec cette façon de faire et cette fois, exceptionnellement, nous demandons l'application des peines qui sont prévues dans les règlements. Vous avez dit un jour, je ne veux pas qu'il y ait de zones de non droit à Mons, et bien, il y a là une zone de non droit puisque le règlement que nous-mêmes, que vous-mêmes avez voté, n'a pas été respecté. Je demande tout simplement que l'on prévoit ce qui est prévu dans ce règlement pour les personnes et les partis qui ont contrevenu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord merci pour votre interpellation ayant vu les photos, manifestement, nous nous devons de rappeler à toutes celles et ceux qui ont la charge d'afficher, de soutenir, militants et autres bénévoles, qu'il existe en effet des règlements communaux et du Gouverneur, qu'il convient de respecter et c'est vrai que, manifestement, tout n'a pas été respecté et qu'à l'avenir, en tout cas, pour ce qui concerne le Collège que vous interrogez, les formations politiques du Collège vont rappeler ces prescriptions. D'une manière générale, c'est vrai, c'est vrai surtout pour un certain nombre de candidats, il y a parfois des fans qui, c'est vrai, devancent, agissent, j'ai même vu des affiches dans des maisons dites « closes », ce qui témoigne d'un élan de supporters et de supportrices révélateur du désir de faire aboutir et d'obtenir un résultat satisfaisant. Donc, vous avez raison, on le rappellera, on ne maîtrise pas tous les fans mais il faut quand même faire un effort maximum et encore un mot, ne dites plus

parti dominant, c'est très désobligeant pour les citoyens. C'est simplement le parti qui est le plus apprécié par les gens et ce n'est pas tout à fait la même chose. On sort d'une élection, personne ne domine personne, les gens, les citoyens ont voté et ils méritent un peu de respect. On peut ne pas vouloir respecter un parti, cela je le regrette mais au moins les citoyens, ils ont choisi, ils ont accordé leur confiance d'une manière plus massive à une formation politique qu'à d'autres, cela se respecte comme on respecte les minorités. Voilà. Est-ce qu'on peut passer à l'interpellation...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je n'ai pas le droit de réplique ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si, si, si, comment, excusez-moi, vous avez toujours le droit de réplique.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, parti dominant n'avait rien de désobligeant, c'est le parti qui a remporté le plus beau score et donc j'estime que précisément parce qu'il est soutenu par les citoyens un peu plus que les autres, il a des devoirs qui sont cohérents avec le score qu'il a obtenu. Mais vous n'avez pas répondu...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On parle de l'action avant le score parce que le score...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : oui, mais enfin, vous ne vous attendiez pas à passer le troisième parti de la région flamande !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais je voulais simplement remettre les pendules à l'heure, voilà ! Allez-y je vous en prie.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Mais vous n'avez pas répondu à la question fondamentale de mon interpellation, est-ce que vous allez oui ou non appliquer les sanctions ou pas ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour ma part et je ne connais pas les sanctions qu'il faut appliquer par cœur mais je pense que s'il y a une plainte, là que chacun fasse son métier donc oui, j'imagine que chaque service chargé des contrôles a assumé ses responsabilités. Moi, en tout cas, je n'ai pas connaissance de quelques non-respects que ce soient, ni de plaintes, je prends acte de votre interpellation, je vous réponds avec honnêteté mais j'imagine que chacun fait son boulot en fonction de ce qu'il croit devoir faire et des règles en vigueur.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pourtant je vous ai donné des photos, donc les constats sont là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les photos, oui, ce n'est pas la Ville, vous donnez les photos je vous en remercie mais... Melle OUALI, vous avez une interpellation qui est relative aux Feux de la St-Jean. De quoi s'agit-il donc ?

Melle Mélanie OUALI, Conseillère : Je vais vous expliquer cela M. le Bourgmestre. Chers collègues, ce n'est pas en tant que chef de groupe PS que j'interpelle le Collège au sujet de l'annulation du spectacle des Feux de la St-Jean sur la Grand'Place de Mons mais en tant que Conseillère communale et bénévole au sein de l'asbl des Feux de la St-Jean. Les organisateurs m'ont fait part de leur déception et de leur incompréhension par rapport à la décision du Collège du vendredi 26 interdisant la performance d'un funambule sur la Grand'Place. Leur démobilisation est d'autant plus importante que l'asbl considère que ses relations avec la Ville sont optimales. La conception et la mise en place d'un projet de développement culturel associatif ont été menées de concert avec la Ville dans le cadre notamment du Carré des Associations et ce, dans la perspective de Mons 2015. Le passage de la manifestation à 2 jours sur un espace deux fois plus important s'avère une réussite qui a mobilisé 91 associations tant dans les domaines musicaux, instrumentaux, des arts plastiques, 17 de ces associations ainsi que des artistes associés au spectacle sont blessés de ne pas avoir pu présenter le résultat de leur travail de création préparé durant 2 mois et demi - ça fait beaucoup rire M. BEUGNIES, visiblement. En effet, l'annulation de cette performance a empêché leur prestation dans le cadre d'un spectacle dont les enchaînements étaient axés sur l'évolution de ce funambule. Cette performance sur la Grand'Place de Mons devant des milliers de personnes présente à l'évidence des risques que l'asbl a d' »emblée pris en considération. Cette dernière souhaitait engager deux metteurs en scène expérimentés dans ce type de spectacle, M. Julien Vanbreuseghem et M. Alain Coulon, Directeur du Centre des Arts de la Rue d'Ath, programmateur de longue date de spectacles de rues notamment sur la Place d'Ath et de Flobecq. La Ville de Mons a bénéficié d'une information complète concernant ce spectacle dès le 25 mai 2009. La question du funambule a fait l'objet essentiel de la réunion avec votre Cabinet, M. le Bourgmestre. Il s'en est suivi de nombreuses concertations avec les services concernés. Les pompiers, contactés par les metteurs en scène et les organisateurs ont signalé que la question de l'installation sur la Grand'Place ne relevait pas de leur compétence mais de celle des services techniques de la Ville. Ils ont précisé que les agréments AIB Vinçotte habituels devaient être obtenus une fois l'installation du fil de fer effectuée. A la suite d'un examen de la réglementation en vigueur, aucune exigence légale n'est apparue. Je

rappelle qu'afin que le Collège soit bien informé de cette donnée, l'ordre de service adopté le 11 juin 2006. L'accord de principe était donné et les metteurs en scène ont exécuté parfaitement les conditions imposées par le Collège allant même au-delà des exigences habituellement requises pour ce type de spectacle. A l'instar d'une machinerie foraine, l'installation devait être une fois montée agréée par un organisme de contrôle extérieur type AIB Vinçotte. La Ville de Mons a également exigé que la résistance et la stabilité du matériel utilisé soient soumises à l'avis d'un tel organisme, rapport que les organisateurs ont reçu. La compagnie DAVASI était à l'étranger jusqu'au mercredi 24, les données techniques ont été remises à l'AIB Vinçotte le jeudi et l'avis de l'AIB Vinçotte a été remis le vendredi. Ce même jour, le dossier est présenté au Collège au matin, qui remet un avis défavorable. A aucun moment il n'a été demandé aux organisateurs de fournir le rapport de l'AIB Vinçotte. Ayant vécu en direct les événements, je peux témoigner de l'étonnement des organisateurs à cet égard car cet élément leur paraissait essentiel pour l'information de l'autorité communale mais aussi pour la responsabilité personnelle de l'Administrateur délégué de l'asbl. En effet, il n'échappera à personne qu'en cas de sinistre, sa responsabilité est tout autant engagée que celle du Bourgmestre. Compte tenu des enjeux importants sur le plan de la vie associative qui participait au spectacle, il paraissait primordial qu'un dialogue avec le Collège puisse être noué afin de clarifier la situation sur le plan de la sécurité, une telle concertation aurait permis d'apporter tous ses apaisements au Collège. En effet, à 14 h 28, M. Alain Coulon réceptionnait l'avis de l'AIB Vinçotte qu'il a transmis au Cabinet du Bourgmestre. A ce moment précis, un contact avec votre Cabinet et les organisateurs aurait permis de rassurer le Collège qui se réunissait à 15 h. Mais, je le répète, ce document pourtant fondamental n'a jamais été exigé. Dans l'après-midi, les organisateurs apprenaient que la décision du Collège était défavorable. En soirée, les artistes ont conclu à l'impossibilité de présenter le spectacle étant donné que le funambule était le fil conducteur. A la demande des organisateurs, ils ont néanmoins procédé à une adaptation déambulatoire du spectacle dont on a senti le samedi soir le caractère improvisé. En conclusion, l'aspect sécurité n'a jamais été négligé par les metteurs en scène, les organisateurs et les services techniques de la Ville. Les agréments et attestations demandées étaient à la disposition des autorités. Une absence totale de dialogue au niveau de cet aspect précisément est à signaler durant la journée du 26. On peut imaginer sans peine que l'annulation de cette performance artistique menée par 17 associations endogènes affaiblit la mobilisation du monde associatif montois et d'une

partie de la population pour Mons 2015. Le comité pluraliste des Feux de la St-Jean garde confiance en l'autorité communale mais indiscutablement un dialogue constructif doit être rapidement noué dans la transparence et la volonté partagée de construire un projet culturel commun.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Mme la Conseillère. D'abord la décision qui fut prise par le Collège est une décision triste parce que le Collège, comme vous le savez, soutient les Feux de la St-Jean et si le Collège s'est résolu à prendre cette décision, c'est qu'il y avait quelques raisons et on peut comprendre l'incompréhension. Alors, je ne vais pas entrer dans le détail mais il y a une demande et des discussions qui ont eu lieu en mai avec d'ailleurs une réunion avec les services techniques de la Ville qui indiquent qu'il est difficile, voire impossible de tirer un câble comme le souhaiteraient les organisateurs. Bon et qu'il faut trouver des formules appropriées. Le 11 juin et là peut-être qu'il eut fallu retirer immédiatement ou l'écrire autrement mais le Collège valide l'ordre de service de la manifestation et on prévoit toujours à ce moment là l'installation d'un câble pour funambule. Le 15 juin, les organisateurs envoient un descriptif sur le montage et une réunion est provoquée d'urgence par un agent des services techniques, la police y est présente et le sentiment est que cela reste irréaliste. Après cela, il y a alors une discussion pour dire que et c'est le 22 juin, que si malgré ce sentiment on veut qu'il y ait un funambule, il faudrait une installation qui soit agréée, qui soit agréée par des sociétés dont c'est le métier d'agréer et de garantir que de telles installations apportent toutes les garanties de sécurité. Alors le 24 juin, le dossier est à nouveau inscrit au Collège du 26, les services techniques anticipent la décision du Collège et permettent aux organisateurs d'installer des containers à 4 h du matin. On constate qu'à l'occasion de cette installation, il y a des dégradations et les services techniques estiment qu'il y a là problème. Bon, le Collège suite aux informations des services techniques dit non et on entend qu'il y a des rouspétances, le Collège se réunit à nouveau l'après-midi à 15 h mais il maintient son avis négatif parce que quand il se réunit, il n'a toujours pas en mains le document des services d'agrération, de l'institution qui agréée. Quelles leçons faut-il tirer de tout cela ? D'abord c'est regrettable mais c'est comme cela, imaginons un seul instant que le Collège ait pris une décision positive sans prendre toutes les garanties de sécurité, vraisemblablement et s'il y avait eu le moindre accident, vous imaginez ce que l'on dirait. S'il y avait le moindre accident, la moindre victime même légère, j'entendrais déjà ce serait une victime évitable et donc nous sommes dans de telles circonstances qu'on essaye de limiter au maximum tous les

risques. Ensuite, on soutient et on soutiendra les Feux de la St-Jean. La Grand'Place et là il faudra évoluer, est un lieu où l'on veut faire trop de choses, la Grand'Place est l'une des plus belles du Pays, vraisemblablement après la rénovation dans le top 5 des plus belles Grands Places, elle se suffit à elle-même. C'est-à-dire que c'est une Grand'Place magnifique où, je pense, qu'on n'a pas à ajouter beaucoup de choses. Et je ne vous cache pas mon sentiment personnel sur l'un ou l'autre « bidule » que parfois on peut y mettre. On peut bien entendu l'utiliser mais l'idéal c'est qu'on s'y prenne vraiment suffisamment à l'avance parce que parfois même avec de la bonne volonté, les services non seulement n'ont pas que la demande qui arrive en dernière minute mais doivent aussi prendre mille et une précautions et donc, je dirais de grâce limitons au maximum l'utilisation intempestive de la Grand'Place et demandons à celles et ceux qui souhaiteraient malgré tout à utiliser la Grand'Place de faire des démarches suffisamment tôt en amont pour qu'on puisse alors avoir le temps dans les services de regarder cela sous toutes les facettes et je m'abstiens de vous parler de l'esthétique parce qu'il y a parfois des « bidons » horribles qu'on installe là-dessus, moi je suis parfois scandalisé qu'on utilise notre magnifique Grand'Place avec des « bidules » insensés mais bon, bien entendu et ce n'est pas le cas du funambule, chaque organisateur, pense que son enfant est beau, chaque organisateur pense que la manifestation mérite l'écrin qu'est la Grand'Place de Mons. Et donc voilà, Mademoiselle, c'est vrai, nous le regrettons, c'est un incident dommage mais on essayera à l'avenir d'être beaucoup plus vigilants et d'agir en amont. Merci beaucoup. Il me reste M. COLLETTE ayant posé déjà la question, je pense une dernière interpellation de Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Mon interpellation concerne l'implantation de l'unité de biométhanisation sur le site d'Omya à Harmignies. Et donc, je vais faire mon intervention en deux points par rapport au projet tel quel et puis par rapport à l'opportunité du projet. Si fondamentalement je soutiens le principe de biométhanisation sur base de déchets verts, dans ce cas-ci, ce qui est présenté, c'est qu'il faudra cultiver du maïs qui sera exclusivement réservé au processus de biométhanisation qui, à mon sens, est nettement moins intéressant en matière de développement durable évidemment. Donc, cela c'est ma première remarque. La deuxième, dans le projet présenté, on présente la matière entrante dans le processus qui s'appelle le biomix mais dont on n'a pas trouvé d'informations complètes sur sa composition, donc c'est une question qui reste en suspens. Et puis, M. HAMBYE

l'a souligné tout à l'heure, est-ce que les risques éventuels par rapport à la contamination du site de Spiennes ont bien été pris en compte ? Maintenant, par rapport à l'opportunité d'une telle implantation, est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité d'étudier une politique globale au niveau de la région pour gérer ce genre de demande plutôt que d'y répondre au cas par cas parce que systématiquement un permis unique pour une demande, ça va être un peu compliqué si chaque industrie demande sa propre unité de biométhanisation, cela va devenir difficile. Donc, est-ce qu'il n'y a pas moyen de gérer cela de manière plus globale ? Ce qui m'amène à penser à la possibilité de travailler en collaboration avec Itradec qui vient de lancer une offre de services et donc, est-ce qu'on ne peut pas inviter Omya à aussi réfléchir à une éventuelle collaboration avec Itradec qui existe déjà et qui peut fonctionner et qui n'attend effectivement que des réponses à son offre. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Mme la Chef de groupe. Donc, quelques éléments d'informations puisque vous les sollicitez par rapport au contenu du projet. Ce que l'on en sait, c'est qu'il s'agit d'un projet porté par un consortium bioénergie qui comporte quatre sociétés différentes, l'une spécialisée dans l'achat d'énergies vertes, l'autre pour le financement, la réalisation, l'exploitation du projet, la troisième pour le développement de projet de production de l'énergie durable et enfin la dernière pour la réalisation de contrats avec les agriculteurs locaux plus particulièrement. C'est un projet qui comme vous l'avez dit consiste en l'installation de digesteurs sur le site des carrières pour fabriquer du biogaz qui a deux objectifs principaux. D'une part, se substituer au gaz naturel qui est consommé par l'usine de craie pour en assurer le séchage et d'autre part, pour produire de l'électricité verte qui sera utilisée par l'usine avec un excédent qui sera revendu sur le marché. Alors, l'opportunité du marché, c'est clair que et je réponds en ce sens en partie à votre dernière intervention, c'est un projet qui intéresse particulièrement la société Omya du fait qu'elle lui permettra d'améliorer son approvisionnement énergétique et par ailleurs, d'économiser 30.000 tonnes de CO₂ et dès lors de renforcer les objectifs que la Wallonie doit atteindre en matière de critères de Kyoto. Alors, des éléments par rapport au contenu du dossier en tant que tel et sur quoi vous nous interrogez, les possibles nuisances olfactives, la composition du biomix, etc, ce que je peux vous dire en l'état, c'est qu'au niveau du biomix, il y a 95.000 tonnes de matières premières qui sont prévues, l'essentiel provient de l'agro-alimentaire, du maïs, à hauteur de 25.000 tonnes, une partie mineure, à peu près 10% de lisier, provenant de Wallonie bien entendu puisque l'importation est interdite et pour le reste,

je dirai, il y a toute une série d'éléments techniques qui sont repris dans le dossier et qui nous portent à croire que des sources principales de nuisance pourraient venir du bâtiment technique lui-même, lequel serait, selon l'investisseur, encadré par rapport à toute une série de techniques qui permettraient d'éviter ces nuisances, un bio filtre, etc, etc. Alors, je vous dirai que par rapport à la procédure par rapport à laquelle le dossier a été introduit, votre interpellation vient juste un tout petit peu trop tôt puisque le dossier a été déposé à la Ville, après étude d'incidences, le 9 avril dernier, il a été déclaré complet par le fonctionnaire délégué de la Région wallonne le 28 mai, l'enquête a débuté le 22 juin, elle est toujours en cours, elle s'achèvera le 21 août et la Ville devra, dans ce cadre, remettre un avis, uniquement un avis, la décision finale appartenant à la Région wallonne et donc par rapport à cet avis, il est clair qu'au jour d'aujourd'hui, il est difficile pour le Collège de se prononcer tout simplement parce que le dossier est à l'instruction dans les services administratifs compétents, le Collège lui-même n'a pas encore été saisi de ce dossier, il s'en saisira à la fin du mois d'août, après la clôture de l'enquête publique et ce que je peux vous dire c'est qu'il n'y a ni une position positive, ni une position négative du Collège, nous jugerons en fonction des éléments qui nous seront donnés, nous rencontrerons d'ailleurs dans la deuxième quinzaine du mois d'août des représentants tant des riverains que de la société concernée et nous veillerons également à nous rendre sur un site en particulier qui est celui de Boutersem qui est similaire à celui qui est envisagé ici pour nous rendre compte avant de remettre notre avis, des conséquences d'un tel investissement. Mais j'insiste vraiment pour vous dire qu'au jour d'aujourd'hui, non seulement la Ville n'aura pas la décision finale mais qui plus est, le dossier étant à l'instruction, il n'y a pas de position ni favorable, ni défavorable du Collège en l'état actuel des choses.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, une question qui me vient à l'esprit. Dans notre région de Mons, dans l'arrondissement de Mons, on a peut-être 80 usines qui vont demander, dans les années qui viennent, d'avoir une usine de biométhanisation. Alors, simplement je voulais recentrer le débat, je m'adresse au Ministre d'Etat, Bourgmestre pour que dans la zone IDEA peut-être on réfléchisse pour que l'ensemble du monde politique, l'ensemble des industries se rassemble pour faire un seul site une méga usine et pas 80 ou 90 usines. Voilà. C'est la réflexion, je ne vais pas m'avancer mais je dis que le secteur public, l'ensemble des autorités communales, de l'arrondissement, se mette en rapport avec l'ensemble du monde industriel pour qu'on repense complètement cette filière. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, en discutant avec l'Echevin, ce que je pense que nous pourrions demander c'est demander à l'IDEA d'avoir une réflexion à la fois sur des sites potentiels ou en tout cas, car il ne suffit pas d'avoir des sites, il faut encore avoir des promoteurs donc c'est toujours cette adéquation, c'est vrai pour les éoliennes, c'est vrai pour la biométhanisation, deux éléments indispensables d'énergie renouvelable et en même temps qui mériteraient certainement au minimum une réflexion pour que ce ne soit pas anarchique mais on peut le demander et voir un peu comment l'IDEA et revenir là-dessus au mois de septembre. Chers collègues, ceci clôturer la partie séance publique mais avant d'entrer dans le huis clos, les points 60 et 62 du huis clos ont été retirés. Je vous donne les dates des prochains Conseils communaux : à vos agendas : ce sera le 15 septembre, le 19 octobre, le 17 novembre. Alors là le 15 peut-être le 16 décembre pour le budget mais on fera une séance ad hoc et le 19 janvier de l'an prochain. Ce qui vous permet de programmer les vacances de Noël à votre guise puisque j'ai vu que c'est un dimanche ou un samedi et on ne sait jamais. Il y en a qui préfère rester là pour aller à la messe de minuit et d'autres de partir plus tôt et j'ai tenu compte de ces impératifs. Voilà. Moyennant tout cela je remercie le public et la presse.

La séance s'ouvrier à huis clos avec 35 présents

Sont absents : Mme HOUDART, M. DUPONT J.P., M. R. BIEFNOT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, LAFOSSE, DUQUENNE, Mme HOCQUET, M. BRESART, Mme DEJARDIN

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

56^e Objet : Intercommunale IEH. Démission d'un représentant Ville à l'AG. Désignation de son remplaçant. Secrétariat CI2009/IEH/ModifAG/JYD

ADOPTÉ – 81^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

57^e Objet : Fondation Mons 2015 – démission d'un représentant – Désignation d'un nouveau représentant Ville. Culture 6300/6304

ADOPTÉ – 82^e annexe

58^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Prolongation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5^e temps accordée à une employée d'administration. GRH/GB/10280

ADOPTÉ – 83^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
b) Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'un employé d'administration. GRH 10068

ADOPTÉ – 84^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
59^e Objet : PERSONNEL OUVRIER – Mise en disponibilité pour maladie d'un brigadier définitif. GRH 11813

ADOPTÉ – 85^e annexe

60^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI
Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration. GRH/GB/11295

REMIS

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
61^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL – Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps pour assistance médicale, à un agent APS-Activa. GRH/GB/17588

ADOPTÉ – 86^e annexe

62^e Objet : PERSONNEL INCENDIE – Incompatibilité de fonction. GRH/JN/10868-01

REMIS

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
63^e Objet : SERVICE INCENDIE. PERSONNEL. Nomination définitive de 5 sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs. SI/Cel.GRH18245/18242/18248/18244/18247

ADOPTÉ – de la 87^e à la 91^e annexes

64^e Objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e 3617-3669-3676

ADOPTÉ – de la 92^e à la 94^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
b) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e/1^e 3198

ADOPTÉ – 95^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e/1^e 3198

ADOPTÉ – 96^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

d) Modification de la fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante pour l'année scolaire 08-09. 8^e/1^e 1050

ADOPTÉ – 97^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

e) Octroi d'interruptions de carrière à des institutrices primaires
8^e/1^e 3032-3123-3047-7981

ADOPTÉ – de la 98^e à la 101^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

f) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type I d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8^e/1^e 6364

ADOPTÉ – 102^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

g) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale de morale laïque. 8^e/1^e 3064

ADOPTÉ – 103^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

h) Modification de la délibération fixant les prestations des maîtres spéciaux de seconde langue pour l'année scolaire 08-09. 8^e/1^e 103

ADOPTÉ – 104^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

i) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux de seconde langue. 8^e/1^e 3695(2)-3638

ADOPTÉ – de la 105^e à la 107^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

j) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite temporaire d'une maîtresse spéciale de seconde langue définitive. 8^e/1^e 3118

ADOPTÉ – 108^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
k) Démission honorable de ses fonctions d'une institutrice maternelle définitive, en vue de sa mise à la retraite. 8^e/1^e 5802

ADOPTÉ – 109^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
l) Mise en disponibilité pour maladie de trois institutrices maternelles définitives. 8^e/1^e 6022/7842/6769

ADOPTÉ – de la 110^e à la 112^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
m) Nomination à titre définitif d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3033/3180/3316

ADOPTÉ – de la 113^e à la 115^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
n) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3776(2)/3760/3378

ADOPTÉ – de la 116^e à la 119^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
o) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e 3778 – 3775 – 3180 – 3502

ADOPTÉ – de la 120^e à la 123^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
p) Demande d'interruption de carrière à mi-temps de deux institutrices maternelles définitives. 8^e/1^e 7952/8045

ADOPTÉ – 124^e et 125^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
q) Demande de congé pour prestations réduites pour raison sociale et familiale d'une institutrice maternelle définitive. 8^e/1^e 7774

ADOPTÉ – 126^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
r) Demande d'interruption de carrière à temps plein d'une institutrice maternelle définitive. 8^e/1^e 7642

ADOPTÉ – 127^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
s) Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'une institutrice maternelle définitive. 8^e/1^e 6525

ADOPTÉ – 128^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

t) Modification de la délibération du 12 novembre 2008 désignant une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e 3502

ADOPTÉ – 129^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

u) Désignation d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Mons. 8^e/1^e 3502

ADOPTÉ – 130^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

v) Désignation d'une directrice d'école à titre intérimaire. 8^e/1^e 7712

ADOPTÉ – 131^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

65^e Objet : Immobilière Sociale « Toit et Moi ». Désignation d'un nouveau représentant de la Ville. Régie foncière RF/AA/07/09

ADOPTÉ – 132^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

66^e Objet : Régie communale autonome « Mons-Capitale ». Démission et désignation d'un administrateur. Régie foncière RCA/FP

ADOPTÉ – 133^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

67^e Objet : PERSONNEL DES CRECHES – Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps pour assistance médicale, à une puéricultrice. GRH/GB/11915

ADOPTÉ – 134^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal du 28 avril 2009.

Ce dernier est alors adopté.

La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Pierre URBAIN

Elio DI RUPO
